



PAGES JAUNES LIMITÉE

NOTICE ANNUELLE

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

Le 25 mars 2015

TABLE DES MATIÈRES

NOTES EXPLICATIVES	1
STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ.....	3
Dénomination, adresse et constitution.....	3
Relations intersociétés.....	3
DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS.....	4
Restructuration de l'entreprise.....	4
Historique de Pages Jaunes Limitée.....	4
ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ.....	4
Le plan de retour à la croissance.....	5
Notes.....	13
Installations.....	14
Responsabilité sociale de l'entreprise et environnement.....	14
Gouvernance d'entreprise.....	15
Poursuites.....	15
STRUCTURE DU CAPITAL.....	15
DIVIDENDES ET DISTRIBUTIONS.....	20
MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES.....	21
RISQUES ET INCERTITUDES.....	23
AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES.....	33
ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS DE PAGES JAUNES.....	33
Administrateurs.....	33
Dirigeants.....	37
Participations dans la Société.....	39
Interdictions d'opérations, faillites, pénalités ou sanctions.....	39
Conflits d'intérêts.....	39
INFORMATION SUR LE COMITÉ D'AUDIT.....	39
Charte du comité d'audit.....	40
Composition du comité d'audit.....	40
Formation et expérience pertinentes.....	40
Encadrement du comité d'audit.....	41
Principal auditeur.....	41
Politiques d'approbation.....	41
Honoraires de l'auditeur externe.....	41
INTÉRÊTS DES EXPERTS.....	42
MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES.....	42
CONTRATS IMPORTANTS.....	42
AUTRES RENSEIGNEMENTS.....	43
ANNEXE A.....	44

NOTES EXPLICATIVES

Les renseignements contenus dans la présente notice annuelle sont en date du 31 décembre 2014, sauf indication contraire.

Sauf indication contraire ou si le contexte ne s'y prête pas, dans les présentes, la « Société » ou « Pages Jaunes » s'entend de Pages Jaunes Limitée (auparavant, Yellow Média Limitée) ou de ses filiales, ou les deux. « PJ » s'entend de Pages Jaunes Solutions numériques et médias Limitée (société issue de la fusion verticale simplifiée, le 1^{er} janvier 2015) de Groupe Pages Jaunes Corp. et de Financement YPG inc., filiales en propriété exclusive de la Société. « PJ Immobilier » s'entend de Pages Jaunes Habitations Limitée (auparavant « Mur à Mur Média inc. »). Sauf indication contraire, les montants en dollars sont exprimés en dollars canadiens, et toute référence à « \$ » désigne des dollars canadiens.

Certaines déclarations contenues dans la présente notice annuelle peuvent constituer des « déclarations prospectives » qui font intervenir des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus ou inconnus capables d'entraîner une forte différence entre les résultats, rendements et réalisations réels de Pages Jaunes Limitée ou du secteur d'activité et ceux que ces déclarations indiquent ou suggèrent. Les déclarations prospectives se reconnaissent à l'usage de termes comme « chercher à », « prévoir », « croire », « pouvoir », « estimer », « s'attendre à », « objectif », « avoir l'intention de », « devoir », « planifier », « prédire », « s'efforcer de », « viser », et autres verbes ou expressions semblables, éventuellement employés au futur ou au conditionnel. Elles reflètent les attentes actuelles concernant des événements futurs et le rendement d'exploitation à venir et valent uniquement à la date de la présente notice annuelle. Les déclarations prospectives traitent d'un grand nombre de risques et d'incertitudes; elles ne devraient pas être considérées comme des garanties des résultats ou du rendement futurs et n'indiquent pas nécessairement avec précision si ces résultats ou ce rendement seront atteints. Un certain nombre de facteurs pourraient faire différer considérablement les résultats ou le rendement réels de ceux indiqués dans les déclarations prospectives, y compris les facteurs mentionnés à la rubrique « Risques et incertitudes » :

- « Une forte concurrence pourrait réduire la part du marché de la Société et avoir une incidence défavorable significative sur cette dernière, ses activités, ses résultats opérationnels et sa situation financière »;
- « Une diminution plus marquée que prévu des produits tirés des médias imprimés en raison de changements dans les préférences et les habitudes des consommateurs pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, ses résultats opérationnels et sa situation financière »;
- « L'incapacité de la Société de réussir à améliorer et augmenter ses produits numériques et nouveaux médias pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, ses résultats opérationnels et sa situation financière »;
- « L'incapacité de la Société de générer des fonds suffisants, qu'ils proviennent de l'exploitation, de financements par emprunts ou par actions ou d'opérations de refinancement, pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, ses résultats opérationnels et sa situation financière »;
- « L'incapacité de la Société de réaliser des économies de coûts pourrait avoir une incidence défavorable significative sur ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière »;
- « L'augmentation des cotisations de la Société à ses régimes de retraite pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, ses résultats opérationnels et sa situation financière »;
- « L'incapacité de la Société ou des sociétés de télécommunications partenaires (définies aux présentes) de remplir leurs obligations découlant des conventions conclues entre elles pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, ses résultats opérationnels et sa situation financière »;
- « L'incapacité de la Société de protéger convenablement et de maintenir ses marques de produits et ses marques de commerce et la contrefaçon de celles-ci par des tiers pourraient avoir

une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, ses résultats opérationnels et sa situation financière »;

- « Des arrêts de travail et d'autres perturbations du travail pourraient avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, ses résultats opérationnels et sa situation financière »;
- « La contestation par les autorités fiscales de la position de la Société relativement à certaines questions d'ordre fiscal pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, ses résultats opérationnels et sa situation financière »;
- « La perte de relations clés ou des changements dans le niveau de service fourni par des portails numériques, des moteurs de recherche, des sites Web individuels, des fabricants d'appareils mobiles et des fournisseurs de systèmes d'exploitation pourraient avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, ses résultats opérationnels et sa situation financière »;
- « La défaillance des ordinateurs et des systèmes de communications de la Société pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, ses résultats opérationnels et sa situation financière »;
- « L'incapacité de la Société d'attirer et de fidéliser du personnel clé pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, ses résultats opérationnels et sa situation financière »;
- « La Société pourrait devoir comptabiliser des charges pour dépréciation supplémentaires »;
- « L'incapacité de la Société d'attirer et de fidéliser des clients pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, ses résultats opérationnels et sa situation financière »;
- « Une proportion plus élevée que prévue de produits d'exploitation tirés des produits numériques à marge peu élevée, comme les sites Web, l'optimisation pour moteurs de recherche (« OMR ») et le marketing par moteur de recherche (« MMR »), pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, sa situation financière et ses résultats opérationnels »;
- « L'incapacité de la Société de tirer certains avantages attendus de ses ententes commerciales avec les sociétés de télécommunications partenaires en raison de l'érosion éventuelle de leur position sur le marché pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, ses résultats opérationnels et sa situation financière »;
- « L'incapacité d'augmenter les prix pourrait avoir une incidence défavorable sur la Société, ses résultats opérationnels et sa situation financière »;
- « Un ralentissement économique prolongé dans les marchés principaux de la Société pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, ses résultats opérationnels et sa situation financière »;
- « Des modifications de la réglementation pourraient avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, ses résultats opérationnels et sa situation financière »;
- « L'imposition de nouvelles lois environnementales ou une nouvelle interprétation des lois existantes pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, ses résultats opérationnels et sa situation financière »;
- « L'incapacité de la Société de faire respecter les ententes de non-concurrence conclues avec les sociétés de télécommunications partenaires pourrait réduire la valeur de ses activités »;
- « Les activités de la Société dépendent de la force et de la visibilité de ses marques. L'incapacité de promouvoir ces marques et de renforcer la confiance des consommateurs dans ces marques ou toute publicité négative sur la Société pourrait compromettre sa capacité à étendre ses activités »;
- « Les activités de la Société dépendent de l'utilisation de ses médias mobiles et en ligne, et l'incapacité d'accroître le trafic des médias numériques de la Société pourrait nuire à sa capacité d'augmenter ses produits d'exploitation et d'étendre ses activités »;
- « Le roulement des conseillers médias pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, ses résultats opérationnels et sa situation financière »;
- « L'incapacité ou le refus d'agents de commercialisation agréés (« ACA ») de faire affaire avec la Société pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, ses résultats opérationnels et sa situation financière »;

- « Le dénouement défavorable de poursuites ou d'enquêtes pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, ses résultats opérationnels et sa situation financière » à la rubrique « Risques et incertitudes ».

D'autres risques et incertitudes dont la direction n'a pas actuellement connaissance ou qu'elle ne juge pas importants pour l'instant pourraient également avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière ou le rendement de la Société. Bien que les déclarations prospectives contenues dans la présente notice annuelle soient fondées sur des hypothèses que la direction de la Société estime raisonnables, la Société ne peut garantir aux investisseurs que les résultats réels seront conformes aux déclarations prospectives et avise les lecteurs qu'il ne faut pas s'y fier indûment. Ces déclarations prospectives sont présentées en date de la présente notice annuelle, et la Société ne s'engage aucunement à les mettre à jour ou à les réviser en fonction de nouveaux faits ou de nouvelles circonstances, sous réserve d'une obligation imposée par les lois sur les valeurs mobilières.

STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

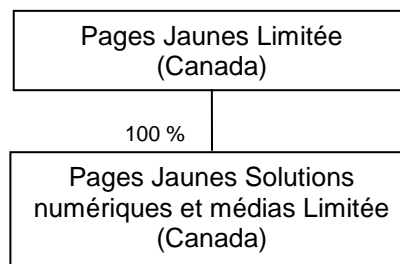
Dénomination, adresse et constitution

Le 31 décembre 2014, Yellow Média Limitée a changé sa dénomination pour Pages Jaunes Limitée au moyen d'une fusion verticale simplifiée avec sa filiale en propriété exclusive nouvellement créée, Pages Jaunes Limitée. Le premier janvier 2015, Groupe Pages Jaunes Corp. et Financement YPG inc. ont fusionné au moyen d'une fusion verticale simplifiée pour former Pages Jaunes Solutions numériques et médias Limitée. Pages Jaunes Limitée est la société mère de Pages Jaunes Solutions numériques et médias Limitée.

Le 20 décembre 2012, la Société a restructuré son capital (la « restructuration du capital ») conformément à un plan d'arrangement approuvé par le tribunal en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA »). Yellow Média Limitée (actuellement appelée Pages Jaunes Limitée) a été constituée sous le régime de la LCSA en vue de réaliser la restructuration du capital. Aux termes de la restructuration du capital, qui a pris effet le 20 décembre 2012, Pages Jaunes Limitée est devenue la société mère de Pages Jaunes Solutions numériques et médias Limitée (auparavant connue sous la dénomination de Financement YPG inc.), et les actions ordinaires de Pages Jaunes Limitée ont commencé à être négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole « Y ». Voir « Activités de la Société – Restructuration du capital » et « Marché pour la négociation des titres ». Le siège social et bureau principal de la Société est situé au 16, Place du Commerce, Île-des-Sœurs, Verdun (Québec) Canada, H3E 2A5.

Relations intersociétés

Le diagramme suivant illustre la structure de la Société et de sa filiale principale en date du 25 mars 2015.



DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS

Restructuration de l'entreprise

Le 23 juillet 2012, la Société a annoncé la restructuration du capital visant à réduire considérablement sa dette et à améliorer son profil en matière d'échéances, la nouvelle dette commençant à venir à échéance en 2018. Le 6 septembre 2012, la restructuration du capital a été approuvée par les majorités nécessaires des créanciers et des actionnaires de la Société à leurs assemblées respectives. La Cour supérieure du Québec (le « tribunal ») a approuvé la restructuration du capital le 14 décembre 2012 en vertu de l'article 192 de la LCSA. Voir « Activités de la Société – Restructuration du capital ». La mise en œuvre de la restructuration du capital le 20 décembre 2012 a entraîné une diminution de 1,5 milliard de dollars de l'encours de la dette de la Société et lui a permis d'assainir son bilan et de disposer d'une plus grande souplesse financière pour procéder à sa transformation numérique.

Historique de Pages Jaunes Limitée

Les paragraphes qui suivent décrivent l'évolution des activités de Pages Jaunes Limitée au fil des années.

Le premier annuaire imprimé de Pages Jaunes a été publié par l'un de ses prédécesseurs en 1908. L'entreprise a été exploitée comme une division de Bell Canada jusqu'en 1971, année où la Société a été constituée en filiale en propriété exclusive de Bell Canada. En novembre 2002, des fonds gérés par Kohlberg Kravis Roberts & Co. et le Régime de retraite des enseignants de l'Ontario ont acheté les activités à des membres du groupe de Bell Canada. Le 14 août 2003, la Société a lancé son premier appel public à l'épargne en tant que fiducie de revenu et au milieu de 2004, Kohlberg Kravis Roberts & Co. a vendu le reste de sa participation dans l'entreprise.

De 2005 à 2010, la Société a réalisé un certain nombre d'acquisitions qui lui ont permis d'étendre sa présence au-delà du Québec et de l'Ontario dans l'ensemble des provinces et des territoires du Canada, et lui ont procuré une plateforme nationale d'où offrir ses produits et services imprimés et numériques.

En 2010, la Société a lancé Mediative. Mediative est un chef de file en publicité numérique à l'échelle nationale qui offre des services de marketing numérique et de médias de performance de haut niveau pour les agences et les clients nationaux. Elle est aussi propriétaire exploitante de l'un des plus grands réseaux de présentation et de vente d'annonces en co-op au Canada. Mediative gère un réseau de plus de 50 éditeurs d'importance en ligne et mobiles et sert plus de 14 millions de Canadiens par mois.

En décembre 2014, la Société a conclu l'acquisition de Bookenda Limitée, qui exerce ses activités sous la raison sociale Bookenda, et des activités de Candia Digital Group Inc. (dine.TO) en vue de se doter du talent et des technologies nécessaires pour accélérer le développement de nouveaux médias numériques. Grâce à leur forte présence dans le secteur de la restauration de la région du Grand Montréal, les médias numériques de Bookenda offrent aux utilisateurs et aux marchands une plateforme transactionnelle en ligne qui leur permet d'interagir et de gérer facilement les réservations. Quant à dine.TO, elle détient et exploite des guides numériques de restaurants dans la région du Grand Toronto et offre aux utilisateurs une vaste base de données d'inscriptions de restaurants locaux, de critiques, de rabais, de listes de lecture et d'événements ainsi que des capacités de commande en ligne en temps réel.

ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

La Société est une société canadienne de médias numériques et imprimés qui offre aux entreprises des solutions de médias répondant à leurs principaux objectifs de marketing et qui fournit aux consommateurs des plateformes permettant d'accéder à des renseignements fiables sur les entreprises locales. La Société offre aux petites et moyennes entreprises (les « PME ») un accès à l'une des gammes les plus complètes au pays de solutions de marketing numériques et traditionnelles, notamment

le positionnement prioritaire en ligne et mobile sur les médias appartenant à la Société et exploités par celle-ci, des solutions de moteurs de recherche, la réalisation de sites Web, la gestion de campagnes sur les médias sociaux, un service d'affichage numérique ainsi que de la publicité imprimée et sur vidéo. Par l'intermédiaire de sa division Mediative, la Société offre également aux entreprises d'envergure nationale des services haut de gamme de marketing numérique et de médias de performance. PJ Immobilier, filiale de la Société, est un fournisseur de premier plan de solutions médiatiques et publicitaires destinées au secteur immobilier canadien, qui aide les chefs de file du secteur de la construction, les courtiers et les agents immobiliers, les propriétaires et les sociétés de gestion immobilière à entrer en contact avec des acheteurs, des vendeurs et des locataires potentiels partout au pays.

La base de données de la Société qui présente des renseignements sur les marchands locaux compte actuellement 1,8 million d'inscriptions d'affaires, ce qui en fait l'une des plus grandes bases de données au Canada. Ce contenu rejoint les consommateurs canadiens par l'intermédiaire de divers médias numériques et imprimés, qui comprennent les sites Web pour ordinateur PJ.ca^{MC}, Canada411.ca^{MC} (désormais C411), RedFlagDeals.com^{MC}, 411.ca, Bookenda.com et dine.TO, les applications de recherche mobile PJ, PJ Shopwise^{MC}, RedFlagDeals et C411 ainsi que les annuaires imprimés Pages Jaunes^{MC}.

Le plan de retour à la croissance

Le plan de retour à la croissance a été établi en mai 2014 pour accélérer la réalisation de la deuxième phase de la transformation numérique de la Société et l'aider à se positionner en tant que chef de file sur le marché canadien de la publicité numérique locale. Le plan de retour à la croissance a été créé afin d'atteindre ces objectifs en renforçant la perception de la marque, les médias ainsi que la proposition de valeur aux clients de la Société, éléments cruciaux pour promouvoir la croissance, tant de la clientèle que des produits d'exploitation et de la rentabilité de la Société.

La mise en œuvre réussie du plan de retour à la croissance améliorera la position concurrentielle de Pages Jaunes sur le marché canadien et sa relation avec les PME et les consommateurs canadiens et, en outre, fournira à la Société une plateforme plus solide grâce à laquelle elle pourra développer de nouvelles activités et pénétrer de nouveaux marchés.

Les piliers de la transformation suivants seront au cœur d'une bonne mise en œuvre du plan de retour à la croissance :

- Promouvoir les possibilités de la marque - La Société fera des investissements dans le but d'améliorer son image de marque et surtout, de changer les vieilles perceptions et de renforcer la notoriété de ses solutions et plateformes de médias numériques. L'architecture de marques a été simplifiée en 2014 pour favoriser l'usage de l'acronyme PJ dans les médias de la Société afin de promouvoir la notoriété de sa marque et sa transformation numérique. Des campagnes multimédias nationales et locales ont également été lancées afin d'accroître l'utilisation des médias numériques de la Société et de faire adopter sa gamme de solutions numériques. En outre, la Société a étendu sa campagne de responsabilité sociale de l'entreprise (la « campagne RSE ») appelée *Mes achats, mon quartier*^{MC} à l'ensemble du Canada afin d'encourager les petites entreprises et le magasinage de quartier. Voir « Activités de la Société — Responsabilité sociale de l'entreprise et environnement ».
- Mettre en valeur les actifs liés aux médias - La Société a effectué des investissements dans tous les médias numériques qui lui appartiennent et qu'elle exploite afin d'attirer et d'augmenter sa clientèle. La Société continue d'ajouter du contenu amélioré comme des articles, des recommandations, des listes de lectures de marchands et des bases de données d'aubaines et de produits aux médias fixes et mobiles PJ afin qu'il soit plus facile pour les utilisateurs de satisfaire leurs besoins en matière de magasinage. Tout en investissant pour améliorer ses médias, la Société a maintenu ses efforts de développement de ses médias fixes et mobiles et d'amélioration de l'expérience des consommateurs en matière de recherche mobile d'entreprises

locales. En 2014, la Société a lancé de nouvelles versions de PJ.ca et l'application mobile PJ, PJ Shopwise et C411. La Société a également commencé, en 2014, à développer de nouveaux marchés verticaux afin d'offrir une expérience de recherche plus ciblée et d'augmenter la part du marché de la recherche d'entreprises en ligne détenue par la Société dans des catégories sous-représentées comme le magasinage, la restauration, l'immobilier et les loisirs.

- Affiner sa stratégie de mise en marché – La Société devra inévitablement réussir à faire croître sa clientèle pour renouer avec la croissance des produits d'exploitation et de la rentabilité. L'acquisition de nouveaux clients par la Société s'appuie sur une équipe spécialisée dans l'acquisition de clients et la mise en œuvre de technologies, de procédés, de programmes de formation et de régimes incitatifs destinés à améliorer la gestion des cibles et promouvoir une culture axée sur l'acquisition dans toute l'organisation. Parallèlement, la Société fait des investissements dans le but d'accroître le niveau de satisfaction de ses clients et de protéger le taux de rétention, en augmentant la qualité de ses processus liés au traitement des commandes de produits numériques et au service à la clientèle. L'objectif de la Société à moyen terme est également d'améliorer sa gamme de produits et services numériques en lançant des produits simplifiés et davantage ciblés, de même que des solutions fondées sur le rendement qui tirent davantage parti du pouvoir des médias numériques qui lui appartiennent et qu'elle exploite.

La Société a mis en place, à l'interne, un bureau de transformation organisationnelle afin d'assurer la bonne exécution et la mise en œuvre adéquate du plan de retour à la croissance. Le bureau de transformation organisationnelle relève directement du chef de la direction et assume l'entière responsabilité de tous les plans détaillés et les plans parallèles, en plus de diriger et de mener à terme tous les projets qui soutiennent le plan de retour à la croissance, tout en s'assurant de son exécution en temps opportun et d'une atténuation des risques.

Le plan de retour à la croissance est également conçu dans le but d'augmenter les gains d'efficacité sur le plan de l'exploitation et de permettre à la Société de réaliser des économies à tous les niveaux. En 2014, la Société a mis en place un nouveau modèle de distribution des annuaires imprimés, en internalisant la gestion de la distribution et en harmonisant mieux la distribution des annuaires en fonction de l'utilisation des consommateurs. De plus, la Société a continué de mettre hors service et de remplacer certains de ses systèmes traditionnels de publication imprimée et de ses centres de données de technologies de l'information (« TI »), tout en optimisant divers processus liés au service à la clientèle et au traitement des commandes de produits numériques.

Depuis le lancement du plan de retour à la croissance, la Société a franchi de nombreuses étapes, y compris les suivantes :

- Acquisition de clients – Pour la période de douze mois close le 31 décembre 2014, la Société a acquis 22 100 nouveaux clients, ce qui constitue une amélioration par rapport à l'acquisition de 15 200 clients en 2013 et surpasse son objectif pour 2014 en matière d'acquisition de clients, lequel était fixé à 20 000;
- Visites numériques - Le total des visites sur nos médias fixes et mobiles PJ, RedFlagDeals, PJ Shopwise et C411 a atteint 424,1 millions en 2014, ce qui représente une croissance de 6,8 % d'un exercice à l'autre.
- Produits tirés des médias numériques – Les produits consolidés tirés des médias numériques ont augmenté de 9 % d'un exercice à l'autre pour atteindre 442,8 millions de dollars en 2014. Une étape importante a été franchie en 2014, les produits tirés des médias numériques ayant dépassé les produits tirés des médias imprimés pour la première fois dans l'histoire de la Société. Pour le quatrième trimestre clos le 31 décembre 2014, les produits tirés des médias numériques ont représenté 54,3 % des produits consolidés;
- Remboursement de la dette – La Société a remboursé 139,6 millions de dollars de ses billets garantis de premier rang à 9,25 % en 2014, soit plus que les remboursements obligatoires

minimums d'un montant global de 125 millions de dollars pour les exercices 2014 et 2015 combinés.

Marques de commerce médiatiques bien établies

La Société consacre d'importantes ressources à la protection de ses marques de commerce et adopte une approche proactive pour protéger l'exclusivité de ses marques.

La Société est propriétaire de plus de 250 marques de commerce liées à son entreprise canadienne d'annuaires, dont les suivantes : Pages Jaunes^{MC}, Yellow Pages^{MC}, Walking Fingers & Design^{MC} (logo des doigts qui marchent), Canada411^{MC}, PagesJaunes.ca et YellowPages.ca. En outre, Pages Jaunes a conclu avec Bell Canada (« Bell »), Telus Communications inc. (« Telus »), Bell Aliant Communications régionales, société en commandite (« Bell Aliant ») et MTS Allstream Inc. (« MTS Allstream ») des conventions d'utilisation de marques de commerce lui donnant le droit exclusif d'utiliser les marques de commerce de ces entreprises dans ses annuaires imprimés et numériques. Voir « Activités de la Société – Liens d'affaires avec des sociétés de télécommunications ».

En 2014, dans le cadre d'un examen de sa structure de marques, Pages Jaunes a renommé ses médias numériques « PagesJaunes.ca » et « ShopWise », « pj.ca » et « PJ Shopwise » , respectivement. L'acronyme PJ est moderne, axé sur le numérique et facile à retenir et pourra également être utilisé dans les marques des médias numériques à venir de Pages Jaunes, ce qui contribuera encore plus à la notoriété de la marque.

Puisque la marque « Pages Jaunes » demeure hautement reconnue et respectée et qu'elle reflète l'héritage de la marque de la Société qui, depuis 100 ans sert de pont entre les entreprises et les consommateurs à l'échelle du pays, la Société a officiellement changé sa dénomination « Yellow Média Limitée » pour celle de « Pages Jaunes Limitée » le 31 décembre 2014. Voir « Structure de la Société — Dénomination, adresse et constitution ».

Attirer un bassin de consommateurs de grande valeur

Le réseau de médias de Pages Jaunes aide les consommateurs canadiens à trouver des renseignements pour entrer en contact avec les entreprises locales et à satisfaire leurs besoins en matière de magasinage. En 2014, le nombre de visites sur le réseau de médias fixes et mobiles de Pages Jaunes s'est établi à plus de 424,1 millions. On compte parmi les médias numériques appartenant à la Société et exploités par celle-ci, les sites Web pour ordinateur PJ.ca^{MC}, Canada411.ca^{MC}, RedFlagDeals.com^{MC}, Bookenda.com et dine.TO, ainsi que les applications de recherche mobile PJ, PJ Shopwise^{MC}, RedFlagDeals et C411. Ces médias sont décrits ci-dessous :

- PJ – disponible en ligne à PJ.ca et comme application mobile, PJ donne accès aux utilisateurs à des renseignements complets et à jour sur plus de 1,8 million d'entreprises locales canadiennes;
- PJ Shopwise – application mobile offrant des rabais et des circulaires géolocalisés, ainsi qu'un accès à un catalogue de plus de 7 millions de produits et à des renseignements sur plus de 600 détaillants locaux et nationaux;
- RedFlagDeals.com - principal fournisseur canadien d'outils de magasinage, de bons de réduction et de rabais mobiles et en ligne;
- C411 – l'une des destinations en ligne les plus fiables et fréquentées au Canada pour obtenir des coordonnées personnelles;
- Bookenda.com – médias numériques en ligne qui offrent aux utilisateurs et aux marchands une plateforme transactionnelle en ligne qui leur permet d'interagir et de gérer facilement les réservations;

- dine.TO – offre aux utilisateurs de la région du Grand Toronto une vaste base de données d'inscriptions de restaurants locaux, de critiques, de rabais, de listes de lecture et d'événements ainsi que des capacités de commande en ligne en temps réel.

La Société cherche à accroître la fréquence d'utilisation de ses médias numériques et l'engouement des clients envers ceux-ci en offrant aux Canadiens un contenu local plus pertinent et unique en son genre. Pour améliorer l'exactitude de ses renseignements sur les entreprises, la Société a éliminé presque toutes les inscriptions d'affaires périmées, obsolètes et répétitives de l'ensemble de son réseau de médias en 2014. En outre, la base de données de renseignements sur les marchands de Pages Jaunes a continué de croître rapidement. Au 31 décembre 2014, les médias numériques de la Société comptaient 1,8 millions d'inscriptions d'entreprises et plus de 480 000 profils de marchands, qui procuraient aux utilisateurs l'accès à des images, des vidéos, des liens vers des sites Web, des fonctionnalités cartographiques, des rabais, des évaluations et des avis. Du contenu éditorial a également été publié afin d'encourager les utilisateurs à découvrir leur quartier et à étendre leur expérience au-delà de la recherche locale d'entreprises. En 2014, PJ.ca a publié des listes de lecture et des histoires d'entreprises pour permettre aux acheteurs de découvrir les meilleurs marchands de leur quartier et des alentours. En outre, une série d'articles donnant des trucs pratiques ont été publiés pour aider les utilisateurs à prendre des décisions d'achat plus éclairées dans des domaines comme la santé, les finances personnelles, la rénovation et les voyages.

Finalement, en 2014, la Société a lancé de nouvelles versions de PJ.ca et PJ, PJ Shopwise et les applications mobiles C411, lesquelles offrent aux utilisateurs une interface plus intuitive, des fonctionnalités de recherche plus dynamiques et des temps de réponse plus rapides. Ces améliorations de notre contenu et de l'expérience de l'utilisateur ont été bien reçues par la communauté numérique, les applications PJ Shopwise et C411 ayant toutes deux reçu la mention « meilleure nouvelle application » dans l'App Store au Canada. L'application mobile PJ a également été choisie comme l'une des « meilleures nouvelles applications de 2014 » par Apple et a été incluse dans le palmarès des « meilleures applications de 2014 » des éditeurs de Google Play.

Sur le marché des médias imprimés, la Société a publié, en 2014, 334 annuaires téléphoniques imprimés distincts. En outre, la Société est l'éditeur officiel des annuaires de Bell, de Telus, de Bell Aliant, de MTS Allstream et d'un certain nombre d'autres entreprises de téléphonie titulaires qui détiennent des parts de marché de premier plan dans leurs territoires respectifs.

Répondre aux besoins des clients

Au 31 décembre 2014, le nombre de clients de la Société s'établissait à 256 000, comparativement à 276 000 clients à la période correspondante de l'exercice précédent. La Société devra inévitablement réussir à faire croître sa clientèle pour renouer avec la croissance des produits d'exploitation et de la rentabilité. L'acquisition de nouveaux clients a continué de s'accélérer au cours du quatrième trimestre de 2014, stimulée par l'expansion de l'équipe de vente, par le lancement de produits numériques d'entrée de gamme et par la présentation de nouveaux programmes de stimulants à la vente. Pour la période de douze mois close le 31 décembre 2014, PJ a acquis 22 100 nouveaux clients, ce qui se compare favorablement à l'acquisition de 15 200 clients en 2013 et surpasse l'objectif d'acquisition de Pages Jaunes, qui s'élevait à 20 000 clients pour 2014.

Pour la période de douze mois close le 31 décembre 2014, le taux de renouvellement parmi les clients de PJ a atteint 84 %. La pénétration de la Solution 360° Pages Jaunes^{MC} (« 360° ») auprès des clients, définie comme les clients qui achètent au moins trois catégories de produits a augmenté pour atteindre 36,6 % au 31 décembre 2014. Le taux de renouvellement de la part des clients de 360° a atteint 90 % pour la période de douze mois close le 31 décembre 2014, contre 82 % parmi les clients qui ne profitent pas de la Solution 360°. La Société a continué d'étendre la proposition de valeur de 360° aux PME locales en lançant les nouvelles solutions d'affichage numérique ciblé et solutions Facebook en 2014. La solution d'affichage numérique ciblé aide les entreprises locales à accroître leur visibilité en ligne en exposant les consommateurs locaux en ligne à leurs bannières publicitaires numériques, tandis

que les solutions Facebook permettent aux PME d'établir et de maintenir une bonne visibilité sur le principal média social.

Les efforts récemment déployés en vue d'améliorer l'expérience client globale ont également joué un rôle clé au maintien du taux de fidélisation des clients. En 2014, PJ a lancé son site en ligne remanié interentreprises Carrefour Affaires 360° (<http://carrefouraffaires.pj.ca/>), qui offre maintenant aux PME des fonctionnalités libre-service comme la capacité d'inscrire et de demander des inscriptions d'affaires, de mettre à jour leur profil de marchand et d'y ajouter de l'information, de suivre l'évolution de leurs campagnes de marketing et de payer leurs factures en ligne. Des technologies ont également été déployées dans l'ensemble de l'organisation en vue d'offrir aux PME un traitement des commandes de leurs solutions numériques de qualité en temps voulu et d'accroître la satisfaction des clients. Au quatrième trimestre de 2014, Pages Jaunes a mis en œuvre un nouveau système de gestion des processus d'affaires, ce qui a donné à ses équipes d'exécution des commandes de produits numériques des capacités accrues en matière de gestion de contenu et une procédure de gestion des commandes plus adaptable en vue de favoriser la livraison de solutions améliorées pour des sites Web. La Société augmente également le nombre d'employés que comptent ses équipes de service à la clientèle et leur offre actuellement de meilleurs outils pour accroître la vitesse et la qualité de la résolution de problèmes.

Employés

La Société compte approximativement 3 000 employés dans ses bureaux au Canada et aux États-Unis. Son équipe de conseillers en ventes, de professionnels de l'exécution des commandes numériques et de directeurs de campagne au Canada est parmi les plus grandes au Canada. Elle dispose d'un effectif de ventes de quelque 1 100 conseillers médias et membres du personnel du soutien aux ventes, qui offrent des services à ses clients partout au Canada. Cet effectif se compose de conseillers médias qui travaillent en vente directe ou en vente au téléphone. Il est divisé selon les catégories particulières de clients, ce qui permet une relation privilégiée avec chaque client.

En 2014, la Société a continué de rajuster son effectif en fonction de sa transformation numérique et a transféré des ressources de ses activités traditionnelles à sa plateforme numérique. Environ 300 professionnels des médias numériques, de l'édition numérique et des TI ont été embauchés. La Société a également investi dans le développement d'une solide culture du numérique, offrant des ressources, des outils et des programmes de formation en vue d'accroître les connaissances en matière de numérique et de faciliter la gestion du changement pour tous les aspects de l'organisation.

Certains conseillers médias ainsi que certains employés de bureau de l'Alberta, du Manitoba, de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et du Québec, soit environ 36 % de l'effectif de PJ, sont syndiqués. Les employés de bureau de PJ aux États-Unis ne sont pas syndiqués. Le tableau suivant indique les syndicats représentant les employés de PJ et le statut des conventions collectives en vigueur :

Syndicat	Unité de négociation	Emplacement	Date d'expiration	Nombre d'employés
Syndicat des employées et employés professionnels(les) et de bureau	Section locale 574 (S) du SEPB	Conseillers médias du Québec	Le 31 décembre 2015	226
Fraternité internationale des ouvriers en électricité	Section locale 2228 (S) de la FIOE	Conseillers médias de l'Alberta	Le 31 décembre 2015	91
Fraternité internationale des ouvriers en électricité	Section locale 2228 (S) de la FIOE	Employés de bureau de l'Alberta	Le 31 décembre 2015	6

Syndicat	Unité de négociation	Emplacement	Date d'expiration	Nombre d'employés
Canadian Office and Professional Employees' Union	Section locale 378 du COPE	Conseillers médias de la Colombie-Britannique	Le 31 décembre 2015	120
Canadian Office and Professional Employees' Union	Section locale 131 du COPE	Conseillers médias de l'Ontario autres que ceux de Thunder Bay	Le 30 juin 2016	227
UNIFOR	Section locale 39-4 d'UNIFOR	Conseillers médias de la ville de Thunder Bay	Le 30 juin 2016	3
UNIFOR	Section locale 7	Conseillers médias et employés de bureau du Manitoba	Le 30 septembre 2016	32
UNIFOR	Section locale 6006 d'UNIFOR	Employés de bureau de l'Ontario	31 décembre 2017	166
Fraternité internationale des ouvriers en électricité	Section locale 213 de la FIOE	Certains employés de PJ Immobilier de la Colombie-Britannique	Le 31 décembre 2018	5
Syndicat des employées et employés professionnels(les) et de bureau	Section locale 574 (C) du SEPB	Employés de bureau du Québec	Le 31 mars 2019	168

La Société considère qu'elle entretient en général de bonnes relations avec ses employés et elle met tout en œuvre afin de maintenir une relation positive avec les syndicats.

Ventes, production et composants

Une équipe de vente, composée de conseillers médias et de membres du personnel de soutien aux ventes, sollicite les entreprises clientes canadiennes, actuelles et éventuelles, et leur présente un ensemble de produits imprimés et/ou numériques les mieux en mesure de répondre à leurs principaux besoins de marketing. L'équipe de vente recueille les renseignements sur l'entreprise du client et les transmet à l'équipe d'exécution voulue de la Société, qui exécute la commande de produits ou services en question.

Le cycle de vente et d'exécution des commandes de produits numériques varie en fonction du produit acheté et des objectifs de marketing précis du client. Le cycle de vente et de production des annuaires imprimés dure environ douze mois à compter de la date de première vente. Les annuaires de PJ sont imprimés et distribués chaque année par des distributeurs tiers dans les marchés de la Société.

Exception faite de certains produits de MMR et d'OMR, qui sont gérés par l'intermédiaire de fournisseurs tiers, la Société gère à l'interne la majeure partie de la production et des composants de tous ses produits, y compris la production et l'hébergement de sites Web et de vidéos haute définition (« HD »), le processus de compilation des annuaires imprimés et numériques, ainsi que la mise à jour des inscriptions, le traitement des contrats de vente et des commissions, la création et la conception des annonces, la mise en page et le transfert des pages terminées aux annuaires numériques et aux imprimeurs de PJ pour les annuaires imprimés. PJ confie à un fournisseur tiers l'impression et la reliure

de tous ses annuaires publiés au Canada. La matière première principale utilisée dans la fabrication d'un annuaire imprimé est le papier, dont le coût représente moins de 2 % des produits que PJ tire des annuaires. PJ charge des tiers de distribuer ses annuaires dans la région géographique couverte par chaque annuaire.

Aux termes de conventions distinctes de facturation et de recouvrement conclues avec Bell, Telus, Bell Aliant et MTS Allstream (collectivement, les « sociétés de télécommunications partenaires »), et d'autres compagnies de téléphone indépendantes, une partie de la facture mensuelle de PJ est inscrite sur une ligne distincte dans les factures de téléphone des clients qui utilisent l'entreprise de téléphone titulaire comme fournisseur de services téléphoniques. Les sociétés de télécommunications partenaires fournissent également des services de recouvrement. Voir « Activités de la Société — Liens d'affaires avec des sociétés de télécommunications ».

Les clients dont le fournisseur de services téléphoniques n'est pas la compagnie de téléphone titulaire qui achètent des produits à l'extérieur du territoire de leur compagnie de téléphone titulaire ou qui sont, après le 1^{er} novembre 2014, de nouveaux utilisateurs des services de PJ, reçoivent leurs factures directement de PJ tous les mois. PJ facture les entrepreneurs vendeurs et les ACA au moment de la publication de l'annuaire chaque année et ceux-ci facturent leurs clients par la suite.

PJ compile les produits mensuellement au cours de la durée de vie estimative de la publicité dans l'annuaire imprimé ou l'annuaire numérique, à concurrence de douze mois à compter de la date de livraison ou d'affichage, respectivement. Le montant facturé aux ACA est reporté et constaté sur la période de douze mois.

Liens d'affaires avec des sociétés de télécommunications

PJ a conclu des conventions de publication avec Bell, Telus, Bell Aliant et MTS Allstream, dont elle édite officiellement et en exclusivité les annuaires téléphoniques. PJ a conclu des conventions de licence sans redevance trentenaires qui lui confèrent le droit d'utiliser les marques de commerce Bell (jusqu'en 2032), Telus (jusqu'en 2031), Bell Aliant (jusqu'en 2037) et MTS Allstream (jusqu'en 2036) pour publier des annuaires téléphoniques imprimés et numériques sous quelque format que ce soit (sous réserve de certaines exceptions). Aux termes de ces conventions, Bell, Telus, Bell Aliant et MTS Allstream ont convenu de ne pas faire concurrence à PJ dans la création, la publication, la distribution ou le marketing d'annuaires téléphoniques (sous réserve de certaines exceptions) pendant 30 ans suivant la signature de leurs conventions de licence de publication et de marque de commerce respectives. De plus, PJ a conclu des conventions de facturation et de recouvrement avec Bell (jusqu'en 2017), Telus (jusqu'en 2031), Bell Aliant (jusqu'en 2037) et MTS Allstream (jusqu'en 2036), aux termes desquelles chacune de ces entreprises offre des services de facturation et de recouvrement pour le compte de PJ, qui concernent notamment la facturation et le recouvrement des frais de publicité dans les annuaires dus par certains clients de PJ qui sont également clients des sociétés de télécommunications partenaires.

Concurrence

La Société est concurrencée sur le marché de recherche locale, en ligne, mobile et imprimée ainsi que sur le marché des solutions de publicité.

Sur le marché de la consommation, la Société est exposée à la concurrence numérique provenant de moteurs de recherche comme google.ca, bing.ca et yahoo.ca. La Société est également en concurrence avec les médias qui fournissent des annonces classées, des annuaires ou des listes d'entreprises comme Apple Maps (étant donné les nombreuses applications intégrées iOS dans les appareils mobiles Apple), TripAdvisor Inc., Urbanspoon.com, Yelp Inc., Kijiji et Craigslist Inc., des fournisseurs de bonnes affaires ou de coupons comme Groupon et Checkout51, ainsi que des organismes de réseautage social comme Facebook Inc., Twitter, Inc. et Foursquare Labs, Inc.

Dans les médias imprimés de recherche locale, la Société est exposée à la concurrence provenant de journaux communautaires et d'éditeurs indépendants, actifs à l'échelle locale. Au Québec, la Société est en concurrence avec Les Annuaire G.B. inc., qui publie une trentaine d'annuaires destinés aux collectivités. En Ontario, la Société est en concurrence avec Gold Book, filiale de Metroland Media Group, filiale en propriété exclusive de Torstar Corporation, qui publie une quarantaine d'annuaires. En Alberta, en Colombie-Britannique et en Ontario, la Société concurrence ACTIONpages, éditeur américain indépendant, qui a étendu dernièrement ses activités au Canada grâce à 12 annuaires imprimés.

Sur le marché publicitaire, la Société est exposée à la concurrence de nombreux fournisseurs de services complets comme Rogers Communications Inc., ReachLocal Canada, Search Engine People Inc., Bell, Telus, Web.com Group, Inc., GoDaddy.com, LLC et diverses agences de publicité locales qui offrent aux petites et moyennes entreprises des services de conception et d'hébergement de sites Web, ainsi que diverses solutions de commerce électronique, des solutions de moteur de recherche, du marketing dans les médias sociaux ou de l'affichage numérique. La Société concurrence également Google Inc., Yahoo! Inc., Microsoft Corp., Facebook Inc., Kijiji et Yelp! Inc. qui fournissent des listes numériques et des services d'annonces classées.

Questions d'ordre réglementaire

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC ») ne réglemente pas la vente d'annonces dans les annuaires ni les activités de PJ, sauf en ce qui a trait à la protection des renseignements sur les clients de l'entreprise téléphonique titulaire, qui se voit obligée par règlement d'imposer certaines exigences contractuelles à la Société en ce qui touche les annuaires téléphoniques d'inscriptions alphabétiques et d'annonces classées. Ces exigences comprennent le droit du client de recevoir, sans frais, des exemplaires de l'annuaire alphabétique dans lequel son numéro de téléphone est inscrit dans tous les marchés où l'entreprise téléphonique titulaire est fournisseur de services téléphoniques locaux titulaires.

Restructuration du capital

Le 23 juillet 2012, la Société a annoncé une restructuration du capital visant à réduire considérablement sa dette, à améliorer son profil en matière d'échéances et à augmenter sa souplesse financière afin de promouvoir la mise en œuvre de sa transformation numérique.

Le 6 septembre 2012, la restructuration du capital a été approuvée par les majorités nécessaires des créanciers et des actionnaires à leurs assemblées respectives. L'audition de la demande d'ordonnance finale s'est achevée le 23 octobre 2012. Le 10 décembre 2012, la Société a annoncé avoir conclu un règlement avec les prêteurs des facilités de crédit qui s'opposaient à la restructuration du capital. Le tribunal a rendu son ordonnance définitive et approuvé la restructuration du capital le 14 décembre 2012.

Le 20 décembre 2012, la Société a complété la restructuration du capital, aux termes de laquelle les anciens titres de Financement YPG inc. (actuellement appelée Pages Jaunes Solutions numériques et médias Limitée) et tous les droits qui s'y rattachent ont été annulés et échangés contre, selon le cas, une somme en espèces, des actions ordinaires et des bons de souscription de la Société, ainsi que de nouveaux billets garantis de premier rang et de nouvelles débentures échangeables subordonnées de premier rang de Pages Jaunes Solutions numériques et médias Limitée.

La restructuration du capital a réduit la dette de la Société, y compris les actions privilégiées de série 1 et de série 2, d'environ 1,5 milliard de dollars, et lui a procuré la latitude financière nécessaire à sa transformation en entreprise numérique de solutions médias et marketing; elle lui permet en outre d'accroître la valeur à long terme des intérêts des parties prenantes.

Depuis la restructuration du capital, la dette principale de la Société se compose de billets garantis de premier rang et de débentures échangeables subordonnées de premier rang. Voir « Structure du capital – Description des billets garantis de premier rang » et « Structure du capital – Description des débentures échangeables ».

Le tableau suivant présente ce que les prêteurs de la facilité de crédit qui existait alors, les porteurs de billets à moyen terme de la Société alors en cours, les porteurs des débentures subordonnées non garanties convertibles à 6,25 % alors existantes et les porteurs des actions privilégiées et des actions ordinaires alors existantes ont reçu à la suite de la restructuration du capital.

	Espèces (\$)	Billets garantis de premier rang (\$)	Débentures échangeables subordonnées de premier rang (\$)	Actions ordinaires (\$)	Bons de souscription (\$)
Prêteurs	70 295 537	165 416 165	18 118 215	4 178 593	--
Porteurs de billets	204 704 463	634 583 835	81 881 785	18 884 350	--
Porteurs de débentures convertibles	--	--	7 500 000	497 852	484 487
Porteurs d'actions privilégiées	--	--	--	1 829 635	1 045 506
Porteurs d'actions ordinaires	--	--	--	2 564 647	1 465 513
Total	275 000 000	800 000 000	107 500 000	27 955 077	2 995 506

Notes

Standard & Poor's Ratings Services (« S&P ») et DBRS Limited (« DBRS ») attribuent aux titres de créance des notes qui varient de AAA, soit la note la plus haute, à D, soit la note attribuée à des titres qui font l'objet d'un défaut de paiement. Les notes de S&P vont de AA à CCC et peuvent être modulées par l'ajout du signe plus « + » ou moins « - » qui indique le classement relatif à l'intérieur d'une catégorie principale de notes. Les notes de DBRS vont de AA à C et peuvent être modulées par l'ajout du qualificatif « (élevé) » ou « (faible) » qui indique le classement relatif d'une note à l'intérieur d'une catégorie de notes donnée.

S&P a attribué à la Société la note de solvabilité générale de B, avec perspectives stables, la note de BB- à ses billets garantis de premier rang (au sens de la rubrique « Structure du capital – Description des billets garantis de premier rang ») et la note de CCC+ à ses débentures échangeables (au sens de la rubrique « Structure du capital – Description des débentures échangeables »).

S&P attribue les notes BB, B, CCC et C aux titres d'emprunt qu'elle considère comme ayant d'importantes caractéristiques spéculatives. S&P attribue la note BB aux titres d'emprunt d'un émetteur lorsqu'elle considère qu'il y a moins de risque de non-paiement que d'autres émissions de nature spéculative. Toutefois, ces titres sont toujours aux prises avec des incertitudes ou une exposition à une conjoncture commerciale, financière ou économique défavorable qui pourrait faire en sorte que le débiteur ne soit pas en mesure de respecter les engagements financiers pris aux termes de ces titres. Les titres d'emprunt auxquels S&P attribue des notes de la catégorie B sont considérés par S&P comme provenant d'émetteurs qui sont plus vulnérables que ceux qui obtiennent la note BB, mais qui ont actuellement la capacité de respecter leurs engagements financiers. En outre, cette note indique, de l'avis de S&P, que des conditions commerciales, financières ou économiques défavorables auront probablement pour effet de miner la capacité ou la volonté de l'émetteur de respecter ses engagements financiers. S&P estime que, lorsqu'elle attribue la note CCC à des titres d'emprunt, l'émetteur est vulnérable à ce moment-là et que le respect de ses engagements financiers est tributaire de conditions commerciales, financières et économiques favorables.

DBRS a attribué à la Société une note d'émetteur de B (faible) avec tendance positive, une note de solvabilité de B (faible) pour ses billets garantis de premier rang et une note de solvabilité de CCC pour ses débetures échangeables.

Les titres d'emprunt qui sont notés dans la catégorie B par DBRS constituent, de l'avis de celle-ci, des titres de qualité hautement spéculative. En outre, DBRS ajoute qu'il existe un haut niveau d'incertitude quant à la capacité de l'émetteur de respecter ses obligations financières. Les titres d'emprunt qui sont notés dans la catégorie CCC (élevé) et CCC par DBRS sont, de l'avis de celle-ci, des titres de qualité hautement spéculative et dénotent le risque de défaillance du débiteur.

Les notes indiquées ci-dessus fournissent aux investisseurs un avis indépendant sur la solvabilité d'un débiteur. Cependant, elles ne se veulent pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver des titres et elles peuvent être révisées ou retirées à tout moment par les agences de notation. Chaque note doit être prise en compte indépendamment de toute autre note.

Installations

Le siège de la Société est situé dans des bureaux loués au 16, Place du Commerce, Île-des-Sœurs, Verdun (Québec). La Société a aussi des bureaux dans la plupart des provinces canadiennes ainsi que deux installations aux États-Unis, dont les principaux sont situés à Montréal (Québec), Toronto (Ontario), Burnaby (Colombie-Britannique), Calgary (Alberta), Saint John (Nouveau-Brunswick), Winnipeg (Manitoba), Blue Bell (Pennsylvanie) et Indianapolis (Indiana).

Responsabilité sociale de l'entreprise et environnement

Après le lancement de la campagne de responsabilité sociale d'entreprise Mes achats, mon quartier^{MC} à Toronto, en 2013, la Société a décidé de l'étendre à Montréal, Vancouver, Calgary et Ottawa en 2014. Pour célébrer les petites entreprises et inciter les Canadiens à faire des achats locaux, l'événement Mes achats, mon quartier^{MC} a eu lieu au cours d'une fin de semaine durant laquelle plusieurs Canadiens font des achats chez des détaillants américains pour profiter des rabais du Vendredi fou et du Cyberlundi. En 2014, l'événement Mes achats, mon quartier^{MC} a obtenu un appui important de la part des célébrités et des médias locaux, outre la participation de plus de 200 associations canadiennes de gens d'affaires. Plus de 8 000 PME locales ont également participé à l'événement et ont téléchargé 6 000 rabais exclusifs aux médias numériques de la Société durant l'événement.

La Société offrait d'autres activités dans le cadre de la campagne MAMQ en 2014, comme *Goûte ton quartier*, événement local à Montréal et Toronto consistant en marches guidées gratuites dans les rues de chacune de ces villes pour partir à la découverte de différents cafés, brasseries et restaurants locaux.

Pages Jaunes continue également d'offrir son programme de retrait de la liste de distribution des annuaires imprimés, qui permet aux Canadiens de retirer leur adresse de la liste de distribution des annuaires imprimés Pages Jaunes en appelant le 1 800 268-5637. En 2014, la Société a continué de promouvoir le programme en y ajoutant un numéro de téléphone permettant de refuser le matériel sur la couverture de chaque annuaire, en lançant des campagnes dans les médias sociaux et en cherchant à obtenir l'appui des organismes de recyclage et des organismes environnementaux au Canada.

Le papier utilisé dans les annuaires imprimés est fabriqué par des fournisseurs canadiens et est principalement constitué de copeaux de déchets ligneux. Par ailleurs, les annuaires imprimés sont entièrement recyclables. Les annuaires imprimés caducs ont un taux de recyclage en fin de vie extrêmement élevé comparativement à d'autres documents.

À l'interne, PJ reconduit son système de recyclage des déchets, du papier, du plastique, du verre, des cartouches d'encre et des piles et diminue son usage de papier.

La Société n'a déclaré aucun risque environnemental actuel ou possible dans ses installations louées, elle n'a pas fait l'objet de poursuites ou réclamations pour une responsabilité environnementale et n'a reçu aucune demande ou mise en demeure qui pourrait aboutir à de telles poursuites ou réclamations. À l'occasion de sa transformation numérique, PJ a considérablement réduit sa consommation de papier d'annuaires, soit de plus de 60 % ces cinq dernières années, grâce à des initiatives proactives visant à faire concorder la fabrication et la distribution.

Gouvernance d'entreprise

La Société s'engage à respecter des normes déontologiques élevées dans toutes ses activités et pratiques commerciales. Elle a un code de conduite et d'éthique qui est révisé annuellement. Tous les administrateurs et employés de la Société doivent confirmer chaque année avoir lu le code de conduite et d'éthique et en avoir respecté les exigences. Le comité de gouvernance d'entreprise et de nomination de la Société surveille et examine les pratiques de gouvernance d'entreprise.

Poursuites

La Société est partie à diverses poursuites de peu importance dans le cours normal de ses activités; la direction est d'avis qu'aucune de ces poursuites n'aura d'incidence défavorable significative sur le rendement financier et l'exploitation de la Société.

STRUCTURE DU CAPITAL

Description des actions ordinaires

Pages Jaunes est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires. Au 25 mars 2015, 27 999 419 actions ordinaires de la Société étaient émises et en circulation.

Les porteurs des actions ordinaires de Pages Jaunes ont le droit d'exprimer une voix par action ordinaire à toutes les assemblées des actionnaires de la Société, sauf les assemblées où seuls les porteurs d'une autre catégorie ou série d'actions de la Société ont le droit de voter séparément comme catégorie ou série. Les porteurs des actions ordinaires de Pages Jaunes ont le droit de recevoir, sous réserve des droits, privilèges, restrictions et conditions rattachés aux autres catégories d'actions de la Société, les dividendes déclarés par le conseil d'administration de la Société sur les actions ordinaires. Voir « Dividendes et distributions ». En cas de liquidation ou de dissolution, volontaire ou involontaire, de Pages Jaunes, les porteurs de ses actions ordinaires ont le droit de recevoir, après paiement de toutes les dettes et sous réserve des droits préférentiels des catégories d'actions de Pages Jaunes prenant rang supérieur aux actions ordinaires, le reliquat des actifs et des biens de Pages Jaunes.

Régime d'options d'achat d'actions

Dans le cadre de la restructuration du capital, le 20 décembre 2012, un nouveau régime d'options d'achat d'actions (le « régime de 2012 ») a été mis en œuvre. Le régime de 2012 permet au conseil d'administration de faire émettre un maximum de 1 290 612 actions ordinaires aux employés admissibles. Au 25 mars 2015, 691 550 options étaient émises et en cours.

Description des actions privilégiées

Pages Jaunes est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang rachetables à dividende cumulatif pouvant être émises en série, assorties des droits, privilèges, restrictions et conditions établis par le conseil d'administration de la Société avant leur émission. Au 25 mars 2015, aucune action privilégiée de Pages Jaunes n'avait été émise ou n'était en circulation. Les actions privilégiées de chaque série occupent un rang égal à celui des actions privilégiées des autres séries et prennent rang avant les actions ordinaires et toutes les autres actions ayant un rang inférieur aux actions privilégiées à l'égard du versement de dividendes et de la distribution d'actifs en cas de

liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de la Société. Elles peuvent également être assorties d'autres droits préférentiels par rapport aux actions ordinaires et aux autres actions d'un rang inférieur, établis au moment de la création de chaque série. Sauf indication contraire dans les conditions particulières d'une série d'actions privilégiées et dans les cas prévus par la loi, les porteurs d'actions privilégiées n'ont pas le droit de voter aux assemblées des porteurs d'actions ordinaires.

Description des billets garantis de premier rang

À la suite de la mise en œuvre de la restructuration du capital le 20 décembre 2012, la Société, par l'entremise de sa filiale PJ, a émis 800 millions de dollars de billets garantis de premier rang à 9,25 % échéant le 30 novembre 2018 (les « billets garantis de premier rang »). L'intérêt sur les billets garantis de premier rang est payable en espèces trimestriellement à terme échu en versements égaux au taux de 9,25 % par année le dernier jour de février, mai, août et novembre de chaque année aux porteurs inscrits à la fermeture des bureaux le 15 du mois du versement en question. Le texte qui suit résume certaines dispositions des billets garantis de premier rang.

Les billets garantis de premier rang sont garantis inconditionnellement en vertu d'un cautionnement de premier rang par la Société et toutes ses filiales assujetties à des restrictions (définies dans l'acte relatif aux billets garantis de premier rang comme étant toutes les filiales de la Société autres que celles désignées par le conseil d'administration comme étant des filiales non assujetties à des restrictions) et sont garanties par une charge de premier rang, sous réserve de certaines charges autorisées, grevant les biens affectés en garantie, qui comprennent la totalité des biens de la Société et des filiales assujetties à des restrictions, qu'ils soient détenus à la date d'effet ou acquis par la suite, sauf certains biens exclus.

L'acte relatif aux billets garantis de premier rang contient des clauses restrictives qui imposent notamment des restrictions à la création de dettes supplémentaires, au paiement de dividendes et d'autres restrictions concernant les paiements, investissements dans des filiales non assujetties à des restrictions, sûretés, cession-bail, fusions, regroupements et ventes d'actifs, certaines opérations avec des membres du même groupe et les activités commerciales. L'acte n'oblige pas à maintenir un certain ratio financier. Les restrictions à l'égard des ratios financiers ne s'appliquent qu'à la création de dettes et à d'autres opérations.

La Société a remboursé 153,4 millions de dollars, en 2013, et 139,6 millions de dollars, en 2014, de ses billets garantis de premier rang pour un remboursement total de 293 millions de dollars de ces billets. Au 25 mars 2015, la Société respectait l'ensemble des clauses restrictives de l'acte relatif aux billets garantis de premier rang.

Remboursement obligatoire

Aux termes de l'acte relatif aux billets garantis de premier rang, la Société est tenue d'affecter une somme correspondant à 75 % des excédents de trésorerie consolidés (définis ci-après) des deux derniers semestres terminés le 31 mars ou le 30 septembre, selon le cas, au remboursement semestriel, le dernier jour de mai et de novembre de chaque année, à compter du 31 mai 2013, des billets garantis de premier rang à un prix de remboursement correspondant à 100 % du capital de ceux-ci à leurs porteurs sur une base proportionnelle, à condition qu'il lui reste un solde de trésorerie d'au moins 75 millions de dollars (sous réserve de certains ajustements stipulés dans l'acte relatif aux billets garantis de premier rang qui permettent de diminuer ce montant minimal) après le remboursement obligatoire. Les excédents de trésorerie, définis dans l'acte relatif aux billets garantis de premier rang, sont les flux de trésorerie globaux provenant des activités d'exploitation, rajustés pour tenir compte, notamment, des paiements futurs au titre des intérêts, des impôts, des régimes de rémunération à long terme des employés, de certaines cotisations futures à des régimes de retraite et des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles. Aux fins de la détermination des excédents de trésorerie consolidés, les déductions pour dépenses en immobilisations (acquisitions de biens, usines, équipement et actifs incorporels) et pour charges liées aux technologies de l'information et aux systèmes informatiques sont toutes deux limitées à 50 millions de dollars par année.

Malgré le droit de la Société de maintenir un solde de trésorerie minimal de 75 millions de dollars, celle-ci a été tenue de verser des remboursements obligatoires minimums annuels globaux de (i) 100 millions de dollars pour les paiements combinés échéant le 31 mai 2013 et le 30 novembre 2013; (ii) 75 millions de dollars pour les paiements combinés échéant le 31 mai 2014 et le 30 novembre 2014; (iii) 50 millions de dollars pour les paiements combinés échéant le 31 mai 2015 et le 30 novembre 2015 ou, si les remboursements obligatoires minimums annuels globaux effectués en 2014 dépassent 75 millions de dollars, le remboursement obligatoire minimum annuel global pour 2015 sera de 50 millions de dollars, déduction faite de tout remboursement excédentaire effectué en 2014. La Société a été tenue de verser les remboursements obligatoires minimums annuels globaux ci-dessus même si le solde de trésorerie minimal de 75 millions de dollars (ou le solde de trésorerie minimal, compte tenu de certains ajustements stipulés dans l'acte relatif aux billets garantis de premier rang) n'a pas été maintenu.

La Société a effectué des remboursements obligatoires d'un montant de 73,5 millions de dollars et de 66 millions de dollars le 2 juin 2014 et le 1^{er} décembre 2014, respectivement, soit 64,5 millions de dollars de plus que le remboursement obligatoire minimum de 75 millions de dollars fixé pour 2014. Par conséquent, après le paiement du 1^{er} décembre 2014, la Société avait effectué ses remboursements obligatoires minimaux pour 2014 et 2015 sur une base combinée. Toutefois, le Société est encore tenue d'effectuer des remboursements obligatoires semestriels d'un montant équivalant à 75 % de ses excédents de trésorerie consolidés en 2015 et après, conformément aux conditions de l'acte de fiducie régissant les billets garantis de premier rang, comme il est décrit précédemment dans la présente rubrique.

Remboursement facultatif

La Société peut rembourser la totalité ou une partie des billets garantis de premier rang à son gré, moyennant remise d'un préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours, à un prix de remboursement calculé comme suit :

- si le remboursement a lieu avant le 31 mai 2017, 105 % du capital, majoré de tout intérêt couru et impayé jusqu'à la date de remboursement;
- si le remboursement a lieu à compter du 31 mai 2017, 100 % du capital majoré de tout intérêt couru et impayé jusqu'à la date de remboursement.

Le 29 octobre 2013, la Société a exercé son option l'autorisant à racheter 27 millions de dollars de billets garantis de premier rang moyennant 1 050 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital et des intérêts courus et impayés de 15,16 \$ par tranche de capital de 1 000 \$, pour une contrepartie en espèces totale de 28,4 millions de dollars.

Achat sur le marché libre

Au troisième trimestre de 2013, la Société a acheté sur le marché libre des billets garantis de premier rang d'un capital de 8 millions de dollars pour une contrepartie en espèces totale de 8,3 millions de dollars.

Pour plus de détails sur les billets garantis de premier rang, veuillez vous reporter à l'acte relatif aux billets garantis de premier rang, affiché sur SEDAR au www.sedar.com.

Description des débetures échangeables

À la suite de la mise en œuvre de la restructuration du capital le 20 décembre 2012, la Société, par l'entremise de sa filiale PJ, a émis un capital de 107,5 millions de dollars de débetures échangeables subordonnées de premier rang échéant le 30 novembre 2022 (les « débetures échangeables »). L'intérêt sur les débetures échangeables court au taux de 8 % par année s'il est payé en espèces, ou de 12 % par année si la Société décide de payer en nature l'intérêt à l'égard de la totalité ou d'une partie

des débetures échangeables alors en circulation sous forme de débetures échangeables supplémentaires. L'intérêt sur les débetures échangeables est payable semestriellement à terme échu en versements égaux le dernier jour de mai et de novembre de chaque année aux porteurs inscrits à la fermeture des bureaux le 15 mai et le 15 novembre précédant immédiatement la date de paiement de l'intérêt en question. Le texte qui suit résume certaines dispositions des débetures échangeables.

Les débetures échangeables sont des obligations subordonnées de premier rang non garanties de PJ. Les débetures échangeables ne sont assorties d'aucune sûreté et sont garanties sans condition de façon subordonnée par la Société et l'ensemble de ses filiales assujetties à des restrictions (définies dans l'acte relatif aux débetures échangeables comme étant toutes les filiales de la Société autres que celles qui sont désignées par le conseil d'administration comme non assujetties à des restrictions).

L'acte relatif aux débetures échangeables contient des clauses restrictives qui imposent notamment des restrictions à la création de dettes supplémentaires, au paiement de dividendes et d'autres restrictions concernant les paiements, investissements dans des filiales non assujetties à des restrictions, sûretés, cession-bail, fusions, regroupements et ventes d'actifs, certaines opérations avec les membres du même groupe. L'acte n'oblige pas à maintenir un certain ratio financier. Les restrictions à l'égard des ratios financiers ne s'appliquent qu'à la création de dettes et à d'autres opérations.

Au 25 mars 2015, la Société respectait l'ensemble des clauses restrictives de l'acte relatif aux débetures échangeables.

Option d'échange

Les débetures échangeables peuvent être échangées, au gré du porteur, contre des actions ordinaires de la Société en tout temps à un prix d'échange par action ordinaire correspondant à 19,04 \$, sous réserve de rajustement au titre de transactions en capital déterminées.

En 2014, 0,4 million de dollars de débetures échangeables ont été échangées contre 21 584 actions ordinaires de Pages Jaunes.

Remboursement facultatif

La Société peut, en tout temps à compter de la date à laquelle tous les billets garantis de premier rang ont été réglés intégralement, rembourser la totalité ou une partie des débetures échangeables, à son gré, moyennant remise d'un préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours, à un prix de remboursement calculé comme suit :

- si le remboursement a lieu avant le 31 mai 2021, 110 % du capital majoré de tout intérêt couru et impayé jusqu'à la date de remboursement;
- si le remboursement a lieu à compter du 31 mai 2021, 100 % du capital majoré de tout intérêt couru et impayé jusqu'à la date de remboursement.

Pour plus de détails sur les débetures échangeables, veuillez vous reporter à l'acte relatif aux débetures échangeables, affiché sur SEDAR au www.sedar.com.

Emprunt garanti par des actifs

En août 2013, la Société a conclu, par l'entremise de PJ, un emprunt garanti par des actifs de 50 millions de dollars, d'une durée de 5 ans, arrivant à échéance en août 2018, qui est affecté aux besoins généraux de l'entreprise. L'emprunt garanti par des actifs permet à la Société d'avoir accès à des fonds sous forme de prêts au taux préférentiel, à des prêts au taux des acceptations bancaires ou à des lettres de crédit. L'emprunt garanti par des actifs comporte une charge de premier rang sur les créances de la Société. L'emprunt est soumis à une réserve disponible de 5 millions de dollars si le ratio de couverture des charges fixes de la Société est inférieur à 1,1 fois pour les douze derniers mois. On calcule le ratio sur

les douze derniers mois en divisant le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA »), déduction faite des dépenses en immobilisations et des impôts, par la somme des intérêts débiteurs, des remboursements obligatoires minimum, des distributions versées en espèces, des paiements en espèces liés aux bénéfices futurs, des paiements en espèces liés à la restructuration ainsi que des charges spéciales et des paiements en espèces liés aux prestations de retraite et aux avantages postérieurs à l'emploi. Dans le calcul du ratio, le BAIIA est établi sur une base consolidée et correspond au bénéfice net avant les charges d'intérêt, la charge d'impôt sur le résultat, la dépréciation des immobilisations incorporelles, la dépréciation des immobilisations corporelles et les frais de restructuration et charges spéciales. Au 25 mars 2015, étant donné que le ratio de couverture des charges fixes est actuellement inférieur à 1,1 fois, une somme de 4,2 millions de dollars a été prélevée sous forme de lettres de crédit et une somme de 40,8 millions de dollars peut être prélevée sur l'emprunt garanti par des actifs. L'intérêt est calculé soit en fonction du taux des acceptations bancaires, soit en fonction du taux préférentiel canadien majoré d'une marge applicable.

La convention d'emprunt régissant l'emprunt garanti par des actifs contient des clauses restrictives, notamment des restrictions à la création de dettes supplémentaires, au versement de dividendes et d'autres restrictions concernant les paiements, investissements dans des filiales non assujetties à des restrictions, sûretés, cession-bail, fusions, regroupements et ventes d'actifs, certaines opérations avec des membres du même groupe et les activités commerciales.

Au 25 mars 2015, la Société respectait toutes les clauses restrictives de la convention d'emprunt régissant l'emprunt garanti par des actifs.

Description des bons de souscription

À la suite de la mise en œuvre de la restructuration du capital le 20 décembre 2012, la Société a émis, au total, 2 995 506 bons de souscription. Chaque bon de souscription est transférable et permet à son porteur d'acheter une action ordinaire de Pages Jaunes à un prix d'exercice de 28,16 \$ par bon de souscription, payable au comptant en tout temps jusqu'au 20 décembre 2022 au plus tard. En date du 25 mars 2015, huit bons de souscription avaient été convertis en actions ordinaires de Pages Jaunes.

En cas de changement de contrôle (terme défini dans l'acte relatif aux bons de souscription) de la Société, celle-ci peut, à son gré, acquérir ou annuler tous les bons de souscription en circulation en échange d'une somme en espèces (le « prix de rachat ») calculée comme il est indiqué dans le tableau ci-après. Le prix de rachat sera fondé sur la durée des bons de souscription qui reste à courir entre la date du changement de contrôle et leur expiration (termes définis dans l'acte relatif aux bons de souscription) (la « durée résiduelle »), et sur la valeur totale de la contrepartie offerte ou payable par action ordinaire de Pages Jaunes dans le cadre de l'opération donnant lieu au changement de contrôle (le « prix d'offre »), conformément au tableau qui suit :

Années résiduelles	Prix de l'action									
	5 \$	10 \$	15 \$	20 \$	25 \$	30 \$	35 \$	40 \$	45 \$	50 \$
	Prix de rachat (\$)									
10	0,51	2,35	5,13	8,51	12,29	16,35	20,60	25,00	29,51	34,11
9	0,40	2,03	4,64	7,89	11,57	15,56	19,77	24,14	28,63	33,21
8	0,30	1,72	4,12	7,22	10,80	14,72	18,88	23,21	27,67	32,24
7	0,21	1,39	3,58	6,51	9,97	13,80	17,91	22,20	26,65	31,20
6	0,13	1,08	3,02	5,75	9,07	12,81	16,85	21,11	25,53	30,08
5	0,07	0,77	2,42	4,93	8,08	11,71	15,69	19,92	24,33	28,87
4	0,03	0,49	1,81	4,03	6,98	10,49	14,40	18,60	23,01	27,56
3	0,01	0,24	1,19	3,05	5,75	9,11	12,95	17,13	21,56	26,15
2	0,00	0,07	0,60	1,98	4,32	7,48	11,27	15,47	19,96	24,63
1	-	0,00	0,12	0,81	2,55	5,44	9,22	13,58	18,25	23,09
0	-	-	-	-	-	1,84	6,84	11,84	16,84	21,84

Si le prix d'offre et la durée résiduelle ne sont pas indiqués dans le tableau ci-dessus, alors le prix de rachat sera établi comme suit :

- (i) si le prix d'offre et/ou la durée résiduelle tombent entre deux valeurs indiquées dans le tableau, le prix de rachat sera établi par interpolation linéaire entre les deux prix et les deux durées jusqu'à l'échéance figurant au tableau, selon une année de 365 jours, selon le cas;
- (ii) si le prix d'offre dépasse 50 \$ par action ordinaire, sous réserve du rajustement prévu à l'acte relatif aux bons de souscription, le prix de l'action sera réputé correspondre à 50 \$ et l'excédent du prix réel de l'action sur 50 \$ sera ajouté aux montants figurant dans la colonne « 50 \$ » afin de calculer le prix de rachat applicable;
- (iii) si le prix d'offre est inférieur à 5 \$ par action ordinaire, sous réserve du rajustement prévu dans l'acte relatif aux bons de souscription, le prix de rachat sera nul.

Les prix de l'action indiqués dans le tableau seront rajustés de la même manière que tout rajustement apporté au nombre d'actions ordinaires de Pages Jaunes en application de l'acte régissant les bons de souscription.

Pour plus de détails sur les bons de souscription, veuillez vous reporter à l'acte relatif aux bons de souscription, affiché sur SEDAR au www.sedar.com.

DIVIDENDES ET DISTRIBUTIONS

La Société n'a pas déclaré ou versé de dividendes sur ses actions ordinaires au cours des exercices clos les 31 décembre 2014, 2013 et 2012. Dans un avenir prévisible, la Société ne prévoit pas déclarer de dividendes sur les actions ordinaires de Pages Jaunes. Toute décision future de verser des dividendes sur les actions ordinaires sera prise à la discrétion du conseil d'administration en fonction, notamment, des résultats opérationnels, des besoins en liquidités, des liquidités excédentaires et de la situation financière de la Société ainsi que des restrictions contractuelles et d'autres facteurs que le conseil d'administration juge pertinents.

Le versement de dividendes par la Société est sévèrement restreint par l'acte relatif aux billets garantis de premier rang, l'acte relatif aux débentures échangeables et la convention d'emprunt régissant

l'emprunt garanti par des actifs. La Société et ses filiales (soit les filiales autres que certaines filiales qui ne sont pas assujetties à des restrictions) ne peuvent pas déclarer ni verser de dividendes ou de distributions aux porteurs de leurs actions, à l'exception des dividendes ou distributions payables en actions ordinaires ou en certaines actions privilégiées non rachetables, des dividendes ou distributions payables à la Société et à ses filiales et des autres versements exceptionnels autorisés par l'acte relatif aux billets garantis de premier rang, l'acte relatif aux débetures échangeables et la convention d'emprunt régissant l'emprunt garanti par des actifs.

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Les actions ordinaires et les bons de souscription de Pages Jaunes sont inscrits à la cote de la TSX respectivement sous les symboles « Y » et « Y.WT ». Les débetures échangeables de PJ sont inscrites à la cote de la TSX sous le symbole « YPG.DB ».

Cours et valeur des titres de Pages Jaunes et de PJ

Les tableaux qui suivent présentent la fourchette mensuelle des prix plafonds et planchers par action ordinaire, bon de souscription et débeture échangeable de Pages Jaunes à la fermeture des marchés (TSX), ainsi que les volumes mensuels totaux et les volumes quotidiens moyens des actions ordinaires, des bons de souscription et des débetures échangeables négociés à la TSX du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Actions ordinaires (Y)

Mois en 2014	Prix par action ordinaire (\$) Plafond mensuel	Prix par action ordinaire (\$) Plancher mensuel	Volume mensuel total des actions ordinaires	Volume quotidien moyen des actions ordinaires
Janvier	23,66	20,83	1 813 014	82 410
Février	25,40	21,91	3 136 565	165 082
Mars	25,13	24,15	1 379 295	65 681
Avril	25,28	22,14	874 483	41 642
Mai	22,77	19,30	2 928 385	139 447
Juin	20,62	18,18	1 471 702	70 081
Juillet	18,80	17,60	1 390 170	63 190
Août	18,07	16,94	724 210	36 211
Septembre	18,26	14,77	739 578	35 218
Octobre	16,46	13,99	534 815	24 310
Novembre	20,75	15,04	1 356 584	67 829
Décembre	20,00	18,10	708 902	33 757

Bons de souscription (Y.WT)

Mois en 2014	Prix par bon de souscription (\$) Plafond mensuel	Prix par bon de souscription (\$) Plancher mensuel	Volume mensuel total des bons de souscription	Volume quotidien moyen des bons de souscription
Janvier	8,70	6,38	326 130	14 824
Février	9,24	7,60	335 668	17 667
Mars	8,91	8,20	186 427	8 877
Avril	8,65	6,95	128 871	6 137
Mai	7,50	5,75	160 417	7 639
Juin	5,80	4,45	99 935	4 759
Juillet	5,15	4,27	102 415	4 655
Août	4,65	3,85	68 818	3 441
Septembre	4,66	3,42	107 625	5 125
Octobre	3,79	3,08	56 996	2 591
Novembre	5,80	3,50	156 745	7 837
Décembre	5,75	4,61	104 524	4 977

Débetures échangeables (YPG.DB)

Mois en 2014	Prix par débeture échangeable (\$) Plafond mensuel	Prix par débeture échangeable (\$) Plancher mensuel	Volume mensuel total des débetures échangeables	Volume quotidien moyen des débetures échangeables
Janvier	124,17	110,01	11 272 061	512 366
Février	134,26	119,09	8 924 287	469 699
Mars	133,00	126,83	2 056 677	97 937
Avril	133,85	117,00	740 501	37 025
Mai	120,75	106,00	3 707 334	176 540
Juin	111,42	103,50	486 599	23 171
Juillet	110,00	107,00	7 411 942	336 906
Août	108,25	105,60	2 105 807	110 832
Septembre	109,25	98,00	1 046 366	49 827
Octobre	102,75	100,05	436 416	19 837
Novembre	112,04	100,00	2 866 050	159 225
Décembre	111,81	100,00	2 057 060	97 955

RISQUES ET INCERTITUDES

Il y a lieu de prendre soigneusement en compte les facteurs de risque suivants, qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, ses résultats opérationnels et sa situation financière.

Une forte concurrence pourrait réduire la part du marché de la Société et avoir une incidence défavorable significative sur cette dernière, ses activités, ses résultats opérationnels et sa situation financière

La Société fait concurrence à des entreprises de médias publicitaires, d'annuaires et d'annonces classées et à des entreprises de publicité à service complet, dans divers médias et plateformes, y compris Internet, les journaux, la télévision, la radio, les appareils de télécommunication sans fil, les revues, les panneaux publicitaires et le publipostage direct. En particulier, les activités annuaires font face à une vive concurrence en raison de la pénétration accrue du numérique au moyen des moteurs de recherche numérique et des réseaux sociaux. Il est possible que la Société ne puisse livrer concurrence de manière efficace à ces concurrents, dont certains pourraient disposer de plus grandes ressources qu'elle. La stratégie numérique de la Société et ses activités annuaires pourraient être défavorablement touchées si les grands moteurs de recherche établissent des équipes de vente locales ou si elles font affaire de manière plus efficace avec les entreprises locales concernant les services de recherche. Ces concurrents pourraient réduire leurs prix pour accroître leur part du marché ou ils pourraient offrir leurs services à un prix inférieur à celui de la Société.

La Société pourrait être forcée de réduire ses prix ou d'offrir et d'assurer la prestation d'autres services pour demeurer concurrentielle. Dans l'éventualité où la Société ne pourrait soutenir efficacement la concurrence actuelle ou future, cette situation pourrait entraîner un certain nombre d'incidences, notamment la diminution de sa clientèle et de ses tarifs, ainsi que l'augmentation de ses coûts, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, ses activités, ses résultats opérationnels et sa situation financière.

Une diminution plus marquée que prévu des produits tirés des médias imprimés en raison de changements dans les préférences et les habitudes des consommateurs pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, ses résultats opérationnels et sa situation financière

La Société pourrait subir des répercussions significatives si le recul de l'utilisation des annuaires téléphoniques imprimés devait se poursuivre à un rythme plus rapide que prévu. L'arrivée de nouvelles technologies et l'utilisation généralisée de produits numériques entraînent des changements dans les préférences et les habitudes des consommateurs. L'utilisation de produits sur Internet pour trouver de l'information, autrefois uniquement accessible dans des annuaires imprimés, s'est également accrue rapidement. Internet est de plus en plus accessible comme média publicitaire pour les entreprises de toutes tailles. De plus, l'utilisation d'Internet, notamment pour réaliser des transactions commerciales au moyen d'appareils mobiles, a entraîné l'apparition de nouvelles technologies et de nouveaux services qui font concurrence aux médias publicitaires traditionnels. Plus particulièrement, de tels changements ont une incidence marquée sur les produits imprimés, et la diminution de l'utilisation de ces médias se traduit graduellement par la baisse des produits tirés de la publicité. La consultation des annuaires commerciaux imprimés pourrait baisser plus vite que prévu, à mesure que les utilisateurs se tournent vers des appareils de médias numériques et interactifs pour s'informer sur les commerces locaux.

L'incapacité de la Société de réussir à améliorer et augmenter ses produits numériques et nouveaux médias pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, ses résultats opérationnels et sa situation financière

La transition des médias imprimés aux produits numériques entraîne des incertitudes quant à savoir si le lancement de nouveaux produits arrivera à compenser la tendance à la baisse du chiffre d'affaires des médias imprimés. Si les produits d'exploitation tirés des médias numériques de la Société cessent

d'augmenter, les flux de trésorerie, les résultats opérationnels et la situation financière de la Société en seront gravement affectés.

La Société s'attend à ce que ses produits numériques et ses autres nouveaux médias représentent une part de plus en plus grande de ses ventes, au fur et à mesure que l'utilisation des produits numériques et des autres nouveaux médias augmentera au détriment des annuaires imprimés.

Le repositionnement numérique de la Société au moyen de produits numériques et de nouveaux médias doit faire face à divers défis et risques, notamment les suivants :

- La Société pourrait être incapable de faire augmenter l'utilisation du numérique sur ses sites Web au même rythme que les autres fournisseurs ou pourrait le faire à un rythme plus lent que prévu actuellement.
- L'utilisation d'Internet comme source d'information et média publicitaire pourrait ne pas poursuivre sa croissance ou le faire à un rythme plus lent que prévu actuellement, en raison de facteurs que la Société ne peut prédire ou contrôler.
- Les investissements en technologie de l'information, la modification de produits existants et la conception de nouveaux produits pourraient coûter beaucoup plus cher que prévu à la Société, ce qui risque de réduire sa marge de profit dans l'avenir.
- La Société pourrait ne pas être en mesure de développer et de commercialiser de nouveaux produits de manière opportune et efficace, étant donné que ses marchés sont caractérisés par l'évolution rapide de la technologie, l'innovation et l'amélioration constante des produits existants et les fluctuations dans la demande des annonceurs et des utilisateurs finaux de publicité, y compris au chapitre des préférences technologiques.
- La Société pourrait être incapable d'améliorer ses systèmes informatiques de façon à gérer efficacement l'accroissement de l'utilisation de ses sites Web et à offrir de nouveaux produits et services.
- L'orientation de la Société vers les produits numériques et nouveaux médias pourrait amener les annonceurs à oublier ou délaisser l'achat d'espace publicitaire dans les produits imprimés de la Société.
- La Société pourrait être incapable de se tenir au fait des changements dans les conditions de service ou les algorithmes des moteurs de recherche, ce qui pourrait avoir pour effet de reléguer les sites Web de la Société ou de ses annonceurs à un rang inintéressant dans les résultats de recherche, de carrément les exclure des résultats ou encore de rendre plus difficile ou onéreuse la vente de solutions marketing par moteur de recherche ou de services d'optimisation pour moteurs de recherche à ses annonceurs.
- Les annonceurs de la Société pourraient être réticents à payer des solutions de publicité numérique aux tarifs imposés par la Société.
- La Société pourrait ne pas être en mesure d'augmenter les prix de ses produits et services à l'avenir.

Si l'un des risques susmentionnés devait se produire, cela pourrait nuire considérablement aux produits d'exploitation de la Société tirés du numérique ainsi qu'à ses activités, à ses résultats opérationnels et à sa situation financière.

En outre, étant donné le passage de l'imprimé au numérique et l'incertitude quant à savoir si le lancement de nouveaux produits arrivera à compenser en temps voulu la tendance à la baisse des ventes de

médias imprimés, il est à noter que si nos médias numériques ne rapportent pas considérablement plus, nos flux de trésorerie, nos résultats opérationnels et notre situation financière pourraient en être gravement affectés.

L'incapacité de la Société de générer des fonds suffisants, qu'ils proviennent de l'exploitation, de financements par emprunts ou par actions ou d'opérations de refinancement, pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, ses résultats opérationnels et sa situation financière

La capacité de la Société de verser les remboursements prévus de sa dette en temps voulu dépendra, entre autres, de son rendement opérationnel futur. Il est impossible de garantir que la Société sera en mesure de générer suffisamment de trésorerie de ses activités pour payer intégralement les obligations au titre de sa dette à l'échéance. Chacun de ses facteurs est, dans une large mesure, assujéti à d'autres facteurs économiques, financiers, concurrentiels, opérationnels et autres, dont un grand nombre sont indépendants de la volonté de la Société. La dette considérable de la Société pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, ses résultats opérationnels et sa situation financière, notamment :

- augmenter la vulnérabilité de la Société aux conditions économiques difficiles et aux conditions défavorables du secteur;
- contraindre la Société à affecter une portion substantielle de ses flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles au paiement de sa dette, réduisant ainsi les fonds disponibles pour les activités, les occasions d'affaires futures ou d'autres fins;
- limiter la capacité de la Société à prévoir l'évolution de ses activités et de son secteur ou l'empêcher de réagir avec la souplesse nécessaire;
- placer la Société dans une situation désavantageuse par rapport à ses concurrents moins endettés.

Il est impossible de garantir que la Société continuera d'être en mesure d'obtenir en temps opportun suffisamment de fonds à des conditions acceptables pour la Société afin de fournir un niveau de liquidités adéquat et de financer les activités et les dépenses en immobilisations nécessaires pour relever les défis liés à la transformation de ses activités et pour soutenir la stratégie d'affaires si les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles et la trésorerie disponible sont insuffisants.

L'impossibilité de générer des fonds suffisants, qu'ils proviennent des activités, de la dette, de financements par actions ou de transactions de refinancement, pourrait contraindre la Société à reporter ou à abandonner certaines ou la totalité de ses dépenses prévues ou de modifier sa stratégie d'affaires et pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, ses résultats opérationnels et sa situation financière. En outre, les concurrents qui disposent de plus de liquidités ou qui peuvent mobiliser des fonds plus facilement et à des conditions moins onéreuses pourraient placer la Société en situation concurrentielle désavantageuse.

L'incapacité de la Société de réaliser des économies de coûts pourrait avoir une incidence défavorable significative sur ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière

Le plan de retour à la croissance est également conçu pour améliorer l'efficacité opérationnelle et entraîner des économies de coûts dans l'organisation. En 2014, la Société a mis au point un nouveau modèle de distribution des annuaires imprimés en internalisant une partie des activités de distribution et en effectuant un alignement plus judicieux entre la distribution d'annuaires et l'usage qui en est fait par le consommateur. En 2015, la Société continuera d'améliorer ses résultats en procédant à la mise hors service et au remplacement de ses systèmes traditionnels de publication imprimée et de ses centres de données de technologies de l'information tout en optimisant divers services à la clientèle et processus d'exécution des commandes de produits numériques. La Société pourrait être dans l'impossibilité de

mener à bien ces projets en temps voulu, si bien que les économies de coûts prévues pourraient être mises en péril. Finalement, les retards ou les interruptions de projet pourraient avoir une incidence défavorable significative sur la rentabilité, les flux de trésorerie et le remboursement de la dette de la Société.

L'augmentation des cotisations de la Société à ses régimes de retraite pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, ses résultats opérationnels et sa situation financière

La Société verse actuellement et pourrait devoir verser ultérieurement des cotisations supplémentaires à ses régimes de retraite en raison de divers facteurs, dont le rendement futur de l'investissement dans les actifs de retraite, les taux d'intérêt à long terme, la modification de la réglementation sur les pensions et les taux de mortalité, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur ses liquidités et ses résultats opérationnels. La Société verse actuellement des cotisations supplémentaires à ses régimes de retraite dans le but de réduire son déficit de solvabilité actuariel.

Les exigences de capitalisation des régimes de retraite de la Société, par suite de l'évaluation des actifs et passifs de ses régimes de retraite, dépendent d'un certain nombre de facteurs, dont le rendement réel des actifs de retraite, les taux d'intérêt à long terme, la démographie du régime et la réglementation sur les pensions. Des changements à ces facteurs pourraient faire en sorte que les cotisations futures réelles diffèrent sensiblement des estimations actuelles de la Société, qui serait alors tenue, dans l'avenir, de verser d'autres cotisations à ses régimes de retraite, ce qui aurait une incidence défavorable sur sa liquidité, ses activités et ses résultats opérationnels et sa situation financière.

Rien ne garantit que les régimes de retraite de la Société parviendront à atteindre le taux de rendement présumé. Une part significative des actifs des régimes de retraite de la Société est investie dans des titres de participation cotés en Bourse. Par conséquent, la capacité des régimes de retraite de la Société d'atteindre le taux de rendement prévu par la direction dépend largement de la performance des marchés financiers. La conjoncture influe également sur le taux d'actualisation utilisé pour le calcul des obligations de la Société en matière de solvabilité et, par conséquent, elle pourrait aussi avoir une incidence considérable sur les besoins de financement en espèces de la Société.

L'incapacité de la Société ou des sociétés de télécommunications partenaires de remplir leurs obligations découlant des conventions conclues entre elles pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, ses résultats opérationnels et sa situation financière

PJ a conclu une convention de services de facturation et de recouvrement avec Bell (jusqu'en 2017), Telus (jusqu'en 2031), MTS Allstream (jusqu'en 2036) et Bell Aliant (jusqu'en 2037). Grâce à ces conventions, la facturation de PJ figure de manière distincte sur les factures téléphoniques des clients des sociétés de télécommunications partenaires. Les sociétés de télécommunications partenaires soustraient la facturation mensuelle des clients auxquels elles fournissent des services téléphoniques locaux. De plus, les sociétés de télécommunications partenaires offrent à PJ des services de recouvrement visant les clients qui sont aussi les leurs. Par ailleurs, PJ a conclu des conventions de publication avec chacune des sociétés de télécommunications partenaires. Si PJ ne respecte pas ses obligations aux termes de ces conventions et que, pour cette raison, les sociétés de télécommunications partenaires les résilient, les autres conventions que la Société a conclues avec les sociétés de télécommunications partenaires pourraient aussi être résiliées, notamment la convention de licence d'utilisation de la marque de commerce de Bell Canada, la convention de licence d'utilisation de la marque de commerce de Telus, la convention relative à la stratégie de marques et aux licences d'utilisation des marques de commerce de MTS Allstream et la convention relative à la stratégie de marques et aux licences d'utilisation des marques de commerce de Bell Aliant, ainsi que toutes les ententes de non-concurrence que chacune de ces sociétés de télécommunications partenaires a conclues avec PJ.

La Société et les membres de son groupe ont en outre passé des ententes avec des fournisseurs externes en ce qui a trait à l'impression et à la distribution de leurs annuaires et de leurs publications. Ces ententes se rapportent à des services qui font partie intégrante de l'entreprise de la Société.

L'incapacité des sociétés de télécommunications partenaires ou d'autres fournisseurs de remplir leurs obligations contractuelles (y compris si l'un d'eux demandait la protection des lois canadiennes sur la faillite) pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités de la Société. Voir « Activités de la Société — Liens d'affaires avec des sociétés de télécommunications ».

L'incapacité de la Société de protéger convenablement et de maintenir ses marques de produits et ses marques de commerce et la contrefaçon de celles-ci par des tiers pourraient avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, ses résultats opérationnels et sa situation financière

Une part importante des produits opérationnels de la Société dépend grandement de ses marques de produits et marques de commerce. L'incapacité de la Société de protéger efficacement la vitalité et l'intégrité de ces marques de produits et marques de commerce ou d'en créer de nouvelles risquerait de nuire aux résultats opérationnels et à la situation financière de la Société.

Des tiers pourraient contrefaire ou détourner les marques de commerce de la Société ou ses autres droits de propriété intellectuelle ou en contester la validité, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats opérationnels de la Société. Les mesures prises par la Société pour protéger ses marques de commerce et autres droits de propriété pourraient se révéler insuffisantes. Il pourrait être nécessaire d'intenter des poursuites pour faire respecter ou protéger les droits de propriété intellectuelle de la Société et ses secrets commerciaux ou pour établir la validité et l'étendue des droits de propriété d'autres parties. La Société ne peut pas garantir qu'elle sera en mesure d'empêcher la violation de ses droits de propriété intellectuelle ou le détournement de ses renseignements commerciaux de nature exclusive.

Toute violation ou tout détournement de ce genre pourrait nuire aux avantages concurrentiels actuels et futurs que la Société tire de ses droits de propriété. Par ailleurs, des tiers pourraient poursuivre la Société pour contrefaçon. Tout litige de cette nature pourrait exposer la Société à d'importants dommages-intérêts. Un jugement défavorable découlant d'une poursuite de ce type pourrait contraindre la Société à trouver le moyen de ne pas contrevenir au brevet d'un tiers ou à utiliser sous licence une technologie de remplacement d'une autre partie. De plus, une poursuite sera sans doute coûteuse en temps et en argent et risque d'accaparer le temps et les ressources de la Société. Toute réclamation d'un tiers pourrait aussi nuire à la capacité de la Société d'utiliser les biens intellectuels visés par ces réclamations.

Des arrêts de travail et d'autres perturbations du travail pourraient avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, ses résultats opérationnels et sa situation financière

Certains employés de la Société non membres de la direction sont syndiqués. Les conventions collectives actuelles ont une durée variant de un à cinq ans et expirent à des dates futures diverses. Si la Société n'était pas en mesure de renouveler ces conventions au moment de leur renégociation respective, il pourrait en résulter des arrêts de travail et d'autres perturbations du travail qui pourraient avoir des répercussions défavorables significatives sur l'entreprise de la Société. De plus, l'augmentation du pourcentage d'employés syndiqués de la Société pourrait avoir une incidence défavorable significative sur ses activités, ses résultats opérationnels et sa situation financière.

La contestation par les autorités fiscales de la position de la Société relativement à certaines questions d'ordre fiscal pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, ses résultats opérationnels et sa situation financière

Dans le cours normal des activités de la Société, les autorités fiscales procèdent à des vérifications continues. À cet égard, la Société estime que tous les frais réclamés par les différentes entités du groupe sont raisonnables et déductibles et que le coût et la déduction du coût en capital utilisés pour les biens amortissables de ces entités ont été calculés correctement. Rien ne garantit toutefois que les autorités fiscales ne contesteront pas ces positions. Si elles réussissent, ces contestations pourraient avoir une incidence défavorable significative sur la situation financière de la Société et affecter le rendement pour les actionnaires.

La perte de relations clés ou des changements dans le niveau de service fourni par des portails numériques, des moteurs de recherche, des sites Web individuels, des fabricants d'appareils mobiles et des fournisseurs de systèmes d'exploitation pourraient avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, ses résultats opérationnels et sa situation financière

La Société a conclu des ententes avec plusieurs portails numériques, moteurs de recherche, sites Web individuels, fabricants d'appareils mobiles et fournisseurs de systèmes d'exploitation (les « médias numériques ») qui font la promotion de ses annuaires numériques. Ces ententes facilitent l'accès au contenu de la Société et aux annonces de ses clients par les médias numériques. Elles permettent à la Société de produire un volume de trafic supérieur à celui qu'elle obtiendrait seule et d'augmenter la clientèle potentielle de ses clients tout en maintenant ses relations avec eux. En retour, les médias numériques obtiennent, par l'entremise de la Société, des contrats de clients qui, autrement, ne feraient pas affaire avec eux. La perte de relations clés ou des changements dans le niveau de service fourni par des médias numériques pourraient avoir une incidence sur le succès des solutions de marketing numérique de la Société. De plus, de nombreux autres concurrents dans les marchés de la Société fournissent des services de marketing numérique, ce qui pourrait inciter les clients de la Société à s'adresser à d'autres fournisseurs de services, parfois plus gros, ou à des moteurs de recherche directement.

La défaillance des ordinateurs et des systèmes de communications de la Société pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, ses résultats opérationnels et sa situation financière

Les activités commerciales de la Société reposent dans une large mesure sur l'exploitation efficace et ininterrompue de ses ordinateurs, de ses systèmes de communications et de ceux de tierces parties. Le traitement des médias, des ventes et de la publicité, le stockage des données, la production, la facturation, le recouvrement et les transactions courantes de la Société pourraient souffrir grandement de la défaillance de cette technologie, ce qui, à son tour, pourrait nuire considérablement à la Société, à ses activités, à ses résultats opérationnels et à sa situation financière.

En outre, les plans de rétablissement du service après sinistre pourraient se révéler inefficaces après une panne ou une interruption des systèmes informatiques et de TI de la Société occasionnée par l'un des divers risques auxquels ces systèmes sont exposés. Toute panne de ces systèmes pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, ses résultats opérationnels et sa situation financière.

L'incapacité de la Société d'attirer et de fidéliser du personnel clé pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, ses résultats opérationnels et sa situation financière

Le succès de la Société est tributaire des capacités, de l'expérience et des efforts personnels des membres de sa haute direction, y compris leur aptitude à attirer et à garder un personnel compétent. La Société est également tributaire du nombre de représentants qu'elle emploie et de leur expérience. La perte des services de ce personnel clé pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses résultats opérationnels et sa situation financière.

La Société pourrait devoir comptabiliser des charges pour dépréciation supplémentaires

Au premier trimestre de 2012, la Société a comptabilisé une charge pour dépréciation de 2 967 millions de dollars au titre du goodwill et des immobilisations incorporelles. Au quatrième trimestre de 2012, la Société a comptabilisé une charge pour dépréciation supplémentaire de 300 millions de dollars relativement à certaines immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles. La Société peut subir d'autres pertes de valeur qui pourraient réduire le montant présenté de ses actifs et de son bénéfice. Des facteurs économiques, juridiques, réglementaires, concurrentiels, contractuels et autres pourraient avoir une incidence sur la valeur des immobilisations de la Société. Si l'un de ces facteurs réduisait la valeur d'une immobilisation, selon les principes comptables applicables, la Société serait

tenue de réduire la valeur comptable de cette immobilisation et de comptabiliser une charge supplémentaire, ce qui réduirait le montant présenté des actifs et du bénéfice de la Société de l'exercice au cours duquel la perte de valeur serait comptabilisée.

L'incapacité de la Société d'attirer et de fidéliser des clients pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, ses résultats opérationnels et sa situation financière

Les produits d'exploitation de la Société demeurent durement touchés par le nombre réduit de clients. L'incapacité d'offrir à ses clients actuels des solutions de marketing qui répondent à leurs principaux objectifs de marketing et qui produisent un rendement sur le capital investi pourrait limiter la capacité de la Société à fidéliser ses clients actuels. De plus, l'incapacité de repérer et d'attirer de nouveaux clients au moyen des stratégies et des canaux d'acquisition de clients pourrait limiter la capacité de la Société à grossir sa clientèle. Ces événements pourraient avoir une incidence défavorable significative sur les produits d'exploitation, les flux de trésorerie, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Une proportion plus élevée que prévue de produits d'exploitation tirés des produits numériques à marge peu élevée, comme les sites Web, l'OMR et le MMR, pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, sa situation financière et ses résultats opérationnels

La Société offre une gamme complète de produits imprimés et numériques. Chacun d'eux génère des niveaux variés de rentabilité. Les produits imprimés ainsi que les produits de positionnement mobiles et en ligne exigent moins de ressources pour l'exécution des commandes, si bien qu'ils constituent les produits les plus rentables de la Société. Les produits numériques comme les sites Web, l'OMR et le MMR sont nettement moins rentables étant donné qu'ils exigent plus de travail pour l'exécution des commandes et des frais de médias plus élevés. Si une proportion plus élevée que prévue de produits d'exploitation est tirée de produits numériques à marge peu élevée comme les sites Web, OMR et le MMR, la rentabilité, les flux de trésorerie, les résultats opérationnels et la situation financière de la Société en subiront gravement les conséquences.

L'incapacité de la Société de tirer certains avantages attendus de ses ententes commerciales avec les sociétés de télécommunications partenaires en raison de l'érosion éventuelle de leur position sur le marché pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, ses résultats opérationnels et sa situation financière

Les progrès dans les technologies des communications comme les appareils sans fil et la voix sur protocole Internet ainsi que les facteurs démographiques (comme le passage éventuel des jeunes des communications téléphoniques sur fil vers les technologies de communication sans fil ou autres) peuvent éroder davantage la position sur le marché des services publics téléphoniques, dont les sociétés de télécommunications partenaires. Par conséquent, il est possible que les sociétés de télécommunications partenaires ne demeurent pas le prestataire de services téléphoniques local de base d'une région de services locale précise, que les licences d'éditeur exclusif de la Société sur les marchés ou d'utilisation de leurs marques dans ses annuaires sur ces marchés pourraient ne pas être aussi valables que nous le prévoyons actuellement, et il se pourrait que la Société n'obtienne pas certains des avantages existants découlant de ses ententes commerciales avec les sociétés de télécommunications partenaires.

L'incapacité d'augmenter les prix pourrait avoir une incidence défavorable sur la Société, ses résultats opérationnels et sa situation financière

La Société augmente parfois les prix de ses produits et services. Rien ne garantit que la Société puisse continuer à augmenter les prix à l'avenir. L'incapacité d'augmenter les prix risque d'avoir une incidence défavorable sur la Société, ses résultats opérationnels et sa situation financière.

Un ralentissement économique prolongé dans les marchés principaux de la Société pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, ses résultats opérationnels et sa situation financière

La Société tire principalement ses revenus de la vente d'annonces dans des annuaires Pages Jaunes^{MC} imprimés et numériques dans tout le Canada. Le produit des annonces de la Société, ainsi que celui des éditeurs d'annuaires en général ne varient habituellement pas de façon importante selon les cycles économiques. Toutefois, une récession prolongée qui toucherait les marchés de la Société, y compris le ralentissement économique mondial actuel, s'il se prolonge, pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités de la Société. Les incidences défavorables d'une récession sur la Société, y compris le ralentissement économique mondial actuel, pourraient être aggravées par le fait que la majorité des clients de la Société sont des petites et moyennes entreprises. Ces entreprises ont de plus modestes ressources financières et de plus haut taux de faillites que des grandes entreprises et pourraient être plus vulnérables aux récessions prolongées. Par conséquent, ces PME pourraient être davantage enclines à réduire ou à éliminer leurs annonces auprès de la Société, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses résultats opérationnels et sa situation financière.

Un ralentissement économique ou une récession de longue durée risque d'avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes, qui pourraient chacune nuire considérablement à la Société, à ses activités, à ses résultats opérationnels et à sa situation financière :

- une baisse supplémentaire de la demande pour les annonces dans les médias imprimés et numériques;
- la diminution des tarifs de publicité;
- l'augmentation des créances irrécouvrables dues aux difficultés financières d'annonceurs;
- la perte d'annonceurs;
- la comptabilisation de charges pour dépréciation des immobilisations;
- l'augmentation des frais d'exploitation.

Des modifications de la réglementation pourraient avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, ses résultats opérationnels et sa situation financière

À l'heure actuelle, les activités commerciales de la Société ne sont pas réglementées par un organisme de réglementation. Toutefois, la Société fournit des services à des compagnies de téléphone, qui évoluent dans un secteur hautement réglementé. Si ses activités particulières ou la publication d'annuaires en général venaient à être réglementées, la Société pourrait en être sérieusement touchée.

Par ailleurs, à mesure que le secteur de la recherche de commerces locaux se développe, la prestation de services numériques et l'utilisation commerciale d'Internet et d'applications liées à Internet pourraient être assujetties à une réglementation accrue. La réglementation de l'Internet et des services liés à Internet est toujours en voie d'élaboration. Si le régime réglementaire de la Société devenait plus restrictif, notamment en raison d'un renforcement de la réglementation d'Internet, sa rentabilité pourrait chuter, ce qui aurait une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, ses résultats opérationnels et sa situation financière.

L'imposition de nouvelles lois environnementales ou une nouvelle interprétation des lois existantes pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, ses résultats opérationnels et sa situation financière

La Société est assujettie aux lois et à la réglementation qui ont trait à la protection de l'environnement. L'imposition de nouvelles lois environnementales, notamment en ce qui a trait à l'élimination des déchets, une nouvelle interprétation des lois et de la réglementation actuelles ou leur mise en application plus sévère par des organismes gouvernementaux pourraient entraîner de fortes dépenses imprévues qui, à leur tour, nuiraient considérablement à la Société, à ses activités, à ses résultats opérationnels et à sa situation financière.

L'incapacité de la Société de faire respecter les ententes de non-concurrence conclues avec les sociétés de télécommunications partenaires pourrait réduire la valeur de ses activités

La Société a conclu avec chaque société de télécommunications partenaire une entente de non-concurrence aux termes de laquelle chaque société a généralement convenu de s'abstenir de publier des annuaires imprimés ou numériques (sauf sur Internet) composés principalement d'inscriptions sur fil et d'annonces classées de souscripteurs situés dans le marché où elle est l'entreprise de services locaux titulaire et destinés principalement à la clientèle de ces marchés. Toutefois, la mise à exécution d'une clause de non-concurrence peut être demandée uniquement lorsque sont réunies les conditions suivantes :

- elle est nécessaire à la protection de l'intérêt commercial légitime de la partie qui en demande l'exécution;
- elle ne limite pas déraisonnablement la partie qui s'est obligée;
- elle n'est pas contraire à l'intérêt public.

Le caractère exécutoire de l'engagement de non-concurrence est établi par le tribunal d'après l'ensemble des circonstances du moment. C'est pourquoi il est impossible de prédire si le tribunal fera respecter la clause qui oblige les sociétés de télécommunications partenaires à s'abstenir de faire concurrence à la Société pendant la durée des ententes de non-concurrence. Si le tribunal devait déclarer inopérantes les clauses de non-concurrence, les sociétés de télécommunications partenaires pourraient faire directement concurrence à la Société sur des marchés qui leur étaient auparavant interdits. Par exemple, Telus et Bell sont toutes deux fournisseurs de services en publicité numérique, de sorte qu'une concurrence directe de leur part sur ce marché risquerait de nuire à la Société. L'incapacité de la Société de faire appliquer les ententes de non-concurrence conclues avec les sociétés de télécommunications partenaires pourrait avoir une incidence défavorable significative sur ses activités, ses résultats opérationnels et sa situation financière.

Les activités de la Société dépendent de la force et de la visibilité de ses marques. L'incapacité de promouvoir ces marques et de renforcer la confiance des consommateurs dans ces marques ou toute publicité négative sur la Société pourrait compromettre sa capacité à étendre ses activités

Afin d'augmenter l'utilisation de ses produits et sa visibilité pour les annonceurs éventuels, la Société a l'intention de continuer à appliquer une stratégie visant à promouvoir ses marques. À ce jour, la Société a fait d'importants investissements en vue d'établir et de positionner ses marques, et elle s'attend à continuer de faire des investissements et d'affecter des ressources aux campagnes de commercialisation et de publicité. La publicité de la Société pourrait ne pas réussir à sensibiliser davantage les consommateurs à ses marques ou ne pas s'avérer rentable. Rien ne garantit que l'augmentation du niveau de sensibilisation des consommateurs entraînera une hausse mesurable des annonceurs, de l'utilisation des sites Web de la Société, des produits d'exploitation généraux, des marges ou de la rentabilité.

Une publicité négative risque également de réduire la valeur des marques de la Société. Cette dernière pourrait faire l'objet d'une telle publicité en raison de divers facteurs, dont un mauvais rendement, des perturbations dans le fonctionnement de ses sites Web, des brèches de sécurité ou un usage abusif de renseignements personnels ou financiers fournis par les clients. Si l'un de ces événements devait se produire, les annonceurs et les consommateurs risqueraient de perdre confiance dans les marques de la Société et l'utilisation de ses sites Web et de ses annuaires imprimés pourrait chuter, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités de la Société, sa situation financière et ses résultats opérationnels.

Les activités de la Société dépendent de l'utilisation de ses médias mobiles et en ligne, et l'incapacité d'accroître le trafic des médias numériques de la Société pourrait nuire à sa capacité d'augmenter ses produits d'exploitation et d'étendre ses activités

Le succès de bon nombre des campagnes de marketing de nos clients dépend de leur capacité à attirer un bassin de consommateurs de grande valeur. En 2015, la Société investira en vue de promouvoir la croissance du bassin de consommateurs de produits numériques partout sur son réseau de médias mobiles et en ligne en améliorant la qualité, l'exhaustivité et la pertinence du contenu distribué à ses médias et en fournissant des applications et des sites attrayants pour la recherche locale. Il se pourrait que la Société ne réussisse pas à augmenter le trafic sur ses médias numériques et que pareils investissements ne se révèlent pas rentables. Rien ne garantit qu'une croissance éventuelle du trafic sur les médias numériques de la Société pourra maintenir ou augmenter les taux de renouvellement des annonces et les dépenses annuelles ni conduire à une hausse mesurable des annonceurs.

Le roulement des conseillers médias pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, ses résultats opérationnels et sa situation financière

La perte d'un grand nombre de conseillers médias d'expérience réduirait vraisemblablement le chiffre d'affaires et pourrait nuire considérablement aux activités de la Société. Le taux de roulement des conseillers médias de la Société est supérieur à celui de ses employés en général. La majeure partie des conseillers médias qui quittent la Société ont moins de deux ans d'expérience. La Société consacre beaucoup de ressources et de temps à la recherche et à la formation des conseillers médias. Sa capacité à attirer et à fidéliser des vendeurs qualifiés est tributaire de nombreux facteurs indépendants de sa volonté, comme la conjoncture sur les marchés locaux du travail dans lesquels elle exerce ses activités. Une baisse considérable du nombre de conseillers médias risquerait d'avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, sa situation financière et ses résultats opérationnels.

L'incapacité ou le refus des ACA de faire affaire avec la Société pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, ses résultats opérationnels et sa situation financière

Environ 5,5 % des produits de la Société pour 2014 provenaient de la vente d'annonces à des chaînes nationales ou à des chaînes régionales importantes qui ont acheté des annonces dans plusieurs annuaires publiés par la Société. Afin de vendre des annonces à ces comptes, la Société engage contractuellement des ACA, qui sont des tiers indépendants agissant à titre de mandataires pour des clients nationaux et qui conçoivent leurs annonces, organisent le placement de ces annonces dans les annuaires et fournissent des services de facturation. Par conséquent, les liens d'affaires de la Société avec ces clients nationaux dépendent en grande partie du rendement de ces ACA tiers que la Société ne contrôle pas. Tout particulièrement, la Société compte énormément sur cinq de ces ACA, qui représentent environ 4 % des produits tirés des annuaires de la Société pour 2014. Bien que la Société soit d'avis que son lien d'affaires avec ces ACA est mutuellement avantageux et que les autres ACA avec lesquels elle entretient des liens d'affaires actuels ou d'autres tiers pourraient couvrir les besoins de la Société, si certains ACA étaient incapables de fournir leurs services à la Société à des conditions acceptables ou s'ils refusaient de les fournir, cette incapacité ou ce refus pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités de la Société. En outre, toute baisse du rendement de ces ACA pourrait nuire à la capacité de la Société de générer des produits de ses comptes nationaux et pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, ses résultats opérationnels et sa situation financière.

Le dénouement défavorable de poursuites ou d'enquêtes pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, ses résultats opérationnels et sa situation financière

À l'occasion, la Société est partie à des litiges, à des démarches réglementaires et à d'autres instances avec des autorités gouvernementales et des agences administratives. Le dénouement défavorable de poursuites ou d'enquêtes risque d'entraîner des dommages pécuniaires considérables ou une mesure injonctive qui pourraient nuire aux résultats opérationnels de la Société ou à sa situation financière, de même qu'à sa capacité d'exercer ses activités comme elle le fait actuellement.

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

La Société de fiducie CST est l'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la Société. Le registre des transferts de titres de la Société est tenu au principal établissement montréalais de la Société de fiducie CST.

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS DE PAGES JAUNES

Administrateurs

Le tableau suivant présente, pour chaque administrateur actuel de Pages Jaunes, son nom, sa province, son État et son pays de résidence, sa participation à divers comités du conseil d'administration, le cas échéant, son poste principal, la date depuis laquelle il est administrateur de Pages Jaunes ou des entités qu'elle a remplacées et le nombre d'actions ordinaires, d'unités d'actions différées (« UAD »), d'unités d'actions avec restrictions (« UAR ») ou d'unités d'actions liées au rendement (« ULR ») de Pages Jaunes dont il a la propriété véritable ou le contrôle, directement ou indirectement, en date du 31 décembre 2014. Le mandat de chacun des administrateurs viendra à échéance à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de Pages Jaunes, selon le cas, ou à l'élection de son remplaçant.

Nom et province ou État de résidence	Poste principal	Administrateur depuis	Nombre d'actions ordinaires en propriété véritable	Nombre d'UAD en propriété véritable	Nombre d'UAR en propriété véritable	Nombre d'ULR en propriété véritable
Julien Billot Québec (Canada)	Président et chef de la direction, Pages Jaunes Limitée	Janvier 2014	Néant	14 196	13 384	39 867
Robert F. MacLellan ⁽¹⁾ Ontario (Canada)	Président du conseil, Northleaf Capital Partners Ltd.	Décembre 2012	Néant	33 484	Néant	Néant
Craig Forman ⁽²⁾ Californie (États-Unis)	Administrateur de sociétés	Janvier 2012	Néant	12 228	Néant	Néant
Susan Kudzman ⁽³⁾⁽⁵⁾ Québec (Canada)	Première vice-présidente, Ressources humaines, Banque Laurentienne du Canada	Octobre 2014	Néant	5 637	Néant	Néant
David A. Lazzarato ⁽⁴⁾ Ontario (Canada)	Administrateur de sociétés	Décembre 2012	Néant	12 228	Néant	Néant
David G. Leith ⁽²⁾⁽⁴⁾ Ontario (Canada)	Administrateur de sociétés	Février 2012	Néant	12 228	Néant	Néant
Judith A. McHale ⁽²⁾⁽⁵⁾ New York (États-Unis)	Présidente et chef de la direction, Cane Investments, LLC	Décembre 2012	Néant	12 228	Néant	Néant
Donald H. Morrison ⁽⁴⁾ Ontario (Canada)	Administrateur de sociétés	Mars 2013	Néant	12 228	Néant	Néant
Martin Nisenholtz ⁽⁵⁾ Massachusetts (États-Unis)	Professeur, Boston University	Mai 2006	250	12 228	Néant	Néant
Kalpna Raina ⁽⁵⁾ New York (États-Unis)	Directrice générale, 252 Solutions, LLC	Décembre 2012	Néant	12 228	Néant	Néant
Michael G. Sifton ⁽⁵⁾ Ontario (Canada)	Associé directeur, Beringer Capital	Décembre 2012	Néant	12 228	Néant	Néant

- (1) Président du conseil.
- (2) Membre du comité de gouvernance d'entreprise et de nomination.
- (3) Susan Kudzman a été nommée au conseil le 15 octobre 2014.
- (4) Membre du comité d'audit.
- (5) Membre du comité des ressources humaines et de la rémunération.

Notices biographiques

Le texte qui suit présente de courtes notices biographiques des administrateurs actuels de Pages Jaunes.

Julien Billot est président et chef de la direction de la Société depuis le 1^{er} janvier 2014. Auparavant, il était directeur général adjoint en charge du pôle Média et membre du comité de direction de Solocal Group, société ouverte de recherche d'entreprises locales en France. M. Billot est entré au service de Solocal Group en 2009 afin de superviser les médias appartenant au groupe, notamment les médias internet, mobiles et imprimés. Avant 2009, M. Billot a dirigé une transformation numérique dans le cadre de ses fonctions de directeur général du groupe Digital et nouvelles entreprises de Lagardère Active, succursale multimédia du groupe Lagardère qui détient des marques comme Elle Magazine. Il a aussi occupé des postes de haute direction pendant 13 ans auprès de France Télécom, principalement comme chef de la direction marketing d'Orange, filiale de téléphonie mobile de la société. M. Billot a également siégé aux conseils d'administration de groupes médiatiques de premier plan comme Sporever Group, Telekom Polska, Newsweb, Doctissimo, Le Monde Interactif, Lagardère Active, ainsi que d'associations de l'industrie numérique en France, comme la Mobile Marketing Association France, la Fondation Télécom, le Conseil Stratégique des TIC et le Prix des Technologies de l'Information. Il siège actuellement aux conseils de Turf Editions et de News Republic. M. Billot est diplômé de l'École polytechnique (Paris) ainsi que de Télécom Paris Tech, et possède également un diplôme d'études approfondies (DEA) en économie industrielle de l'Université Paris-Dauphine.

Robert F. MacLellan est président du conseil de Northleaf Capital Partners, premier conseiller et gestionnaire indépendant de fonds de capital investissement et d'infrastructure mondiaux au Canada, poste qu'il occupe depuis novembre 2009. Depuis le 23 mars 2015, M. MacLellan est président du conseil d'administration de Wind Mobile Corp., fournisseur canadien de télécommunications sans fil. De 2003 à novembre 2009, il a été chef des placements du Groupe Financier Banque TD, où il supervisait la gestion des investissements de la Banque Toronto-Dominion, du Fonds de retraite des employés, des Fonds mutuels TD et de Groupe TD Capital. M. MacLellan est administrateur indépendant de T. Rowe Price depuis 2010. Il est président de son comité d'audit et siège à son comité sur la rémunération de la direction. M. MacLellan est président du conseil de Right To Play, organisme sans but lucratif qui aide les enfants à acquérir des aptitudes essentielles à la vie quotidienne et à s'assurer un avenir meilleur par les sports et les jeux. M. MacLellan est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Harvard, d'un baccalauréat en commerce de l'Université Carleton et il est comptable agréé. M. MacLellan est président du conseil et membre d'office de tous les comités de celui-ci.

Craig Forman a été nommé au conseil d'administration de Digital Turbine Inc., société de communications spécialisée en médias et en applications mobiles le 9 mars 2015, après la réalisation d'une opération d'échange d'actions avec Appia, Inc., plateforme indépendante de recherche et de téléchargement d'applications mobiles. Auparavant, M. Forman a été président exécutif du conseil d'Appia, Inc. d'août 2011 à mars 2015, après avoir occupé en 2010 et 2011 le poste de président directeur du conseil de WHERE, Inc., société de médias géolocalisés qui a été acquise par eBay. De 2006 à 2009, il a été vice-président directeur et président, accès et auditoire, et chef de produits d'EarthLink, Inc., fournisseur de services Internet établi à Atlanta. M. Forman est un haut dirigeant du secteur technologique qui compte plus de 20 années d'expérience dans l'industrie d'Internet, des médias et des communications. Il a été haut dirigeant de Yahoo! Inc., de Time Warner Inc. et de Dow Jones & Co. M. Forman est membre du conseil d'administration de McClatchy Company, fournisseur d'informations et de nouvelles. Il est également membre du conseil de plusieurs sociétés fermées. M. Forman est titulaire d'un diplôme de premier cycle en affaires publiques et internationales de la Woodrow Wilson School of Public and International Affairs de l'Université Princeton et d'une maîtrise en droit de la Yale Law School. M. Forman a terminé le programme

de formation des administrateurs de l'Université Stanford et le programme de la Harvard Business School visant à rendre les conseils d'entreprises plus efficaces. M. Forman est membre du comité de gouvernance d'entreprise et de nomination.

Susan Kudzman est première vice-présidente, Ressources humaines de la Banque Laurentienne depuis mars 2014. Elle a auparavant été associée de Mercer (Canada) Limitée, dont elle a dirigé la pratique de gestion des risques de 2011 à 2014. Auparavant, elle a été première vice-présidente et chef de la direction des risques auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec; elle y était responsable de la gestion des risques, du service aux déposants, du calcul et de l'analyse du rendement et de la planification stratégique. M^{me} Kudzman siège actuellement au conseil d'administration et au comité des ressources humaines de Transat A.T. inc., voyageur et société aérienne d'envergure internationale. Elle est membre du conseil d'administration et du comité d'audit d'AtmanCo. Inc., société spécialisée dans l'évaluation des employés en ligne. Elle est vice-présidente du conseil d'administration et membre du comité d'audit des Grands Ballets canadiens de Montréal depuis 2000. Elle est membre du conseil d'administration, du comité des investissements et présidente du comité des ressources humaines de la Fondation de l'Institut de cardiologie de Montréal. Elle a été présidente du conseil d'administration du Quartier International de Montréal de 2006 à 2013. M^{me} Kudzman est titulaire d'un baccalauréat en sciences actuarielles et détient les titres de Fellow de l'Institut canadien des actuaires (FICA), de Fellow de la Société des actuaires (FSA) et d'analyste agréée du risque d'entreprise (CERA). M^{me} Kudzman est membre du comité des ressources humaines et de rémunération.

David A. Lazzarato est consultant dans l'industrie des médias et de la radiodiffusion, spécialisé dans le développement stratégique, les fusions et acquisitions et le financement. M. Lazzarato a été premier vice-président, Finances de Bell Canada en 2010 et en 2011. Auparavant, il a été chef de la direction de Craig Wireless Systems en 2008. Avant de se joindre à Craig Wireless Systems, M. Lazzarato a été vice-président directeur et chef des finances de Communications Alliance Atlantis Inc. et président du conseil de Motion Picture Distribution de 2005 à 2007. De 1999 à 2004, il a été vice-président directeur et chef des finances de Allstream Inc. (auparavant, AT&T Canada Inc.), et chef des activités de l'entreprise de MTS Allstream Inc. en 2004. M. Lazzarato est président du conseil des gouverneurs de l'Université McMaster et président du conseil du Council of Chairs of Ontario Universities. M. Lazzarato est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université McMaster et il est comptable agréé, s'étant vu décerner le titre de FCA de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario en 2006. M. Lazzarato s'est également vu décerner l'accréditation IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés en 2008 et il a également terminé le programme à l'intention des hauts dirigeants du Massachusetts Institute of Technology. M. Lazzarato est président du comité d'audit.

David G. Leith est président du conseil de Manitoba Telecom Services Inc. et de certaines de ses filiales. Auparavant, M. Leith a acquis plus de 25 ans d'expérience dans les domaines du financement par capitaux propres et par emprunt, du financement public et des fusions et acquisitions auprès de Marchés mondiaux CIBC et des sociétés que celle-ci a remplacées. Les derniers postes qu'il a occupés jusqu'en février 2009 sont ceux de vice-président du conseil de Marchés mondiaux CIBC et de directeur général et chef des activités de Services bancaires d'investissement, de Services financiers aux entreprises et de Services de banque d'affaires de Marchés mondiaux CIBC. M. Leith est membre du conseil d'administration de la Compagnie de la Baie d'Hudson, préside son comité de retraite et est membre de son comité d'audit et de son comité de gouvernance d'entreprise et de nomination. M. Leith est également membre du conseil d'administration de l'Ontario Infrastructure and Lands Corporation (Infrastructure Ontario) et du Sinai Health System. M. Leith est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Toronto et d'une maîtrise ès arts de l'Université Cambridge. M. Leith est président du comité de gouvernance d'entreprise et de nomination et membre du comité d'audit.

Judith A. McHale a été sous-secrétaire d'État à la diplomatie publique et aux affaires publiques du Département d'État des États-Unis de 2009 à 2011. En 2006, M^{me} McHale a collaboré avec le Global Environment Fund, société d'investissement privé, en vue de lancer le fonds GEF/Africa Growth, un instrument de placement qui a pour objectif de fournir des capitaux d'expansion à de petites et moyennes entreprises qui offrent des produits et services de consommation dans les marchés africains émergents. De 2004 à 2006, M^{me} McHale a été présidente et chef de la direction de Discovery Communications, Inc.,

société mère de Discovery Channel dont elle a été présidente et chef de l'exploitation de 1995 à 2004. M^{me} McHale siège au conseil d'administration de Ralph Lauren Corp., de SeaWorld Entertainment, Inc. et de Hilton Worldwide Holdings Inc. Elle a également siégé au conseil d'administration de John Hancock Financial Services Corp., Potomac Power and Electric Company, Host Hotels and Resorts, Inc. et Digital Globe Inc. M^{me} McHale est diplômée de l'Université de Nottingham (R.-U.) et de la faculté de droit de l'Université Fordham (New York), et elle est titulaire de diplômes honorifiques décernés par l'Université du Maryland, l'American University, l'Université de Miami et Colby College. M^{me} McHale est membre du comité de gouvernance d'entreprise et de nomination et du comité des ressources humaines et de rémunération.

Donald H. Morrison a pris sa retraite en juillet 2011 après avoir travaillé pour Blackberry (auparavant Research in Motion Limited) (« Blackberry »), où il était, depuis septembre 2000, chef de l'exploitation, avec pour mandat le renforcement des activités internationales de Blackberry et la mise sur pied d'une entreprise de services de classe mondiale. Sous sa direction, Blackberry a pris de l'expansion dans plus de 175 pays et ses revenus sont passés d'environ 200 millions de dollars par année à près de 20 milliards. Avant de se joindre à Blackberry, M. Morrison a occupé plusieurs postes de cadre supérieur au Canada, en Europe et aux États-Unis auprès d'AT&T et de Bell Canada. M. Morrison est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires et d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Toronto, et il a participé au programme pour cadre de la Darden Business School de l'Université de Virginie. M. Morrison est membre du comité d'audit.

Martin Nisenholtz a été professeur en pratiques de communication numérique au College of Communication de la Boston University depuis janvier 2015. Il est également investisseur associé pour FirstMark Capital. M. Nisenholtz a été conseiller principal de la New York Times Company jusqu'en 2013 et Fellow du Shorenstein Center de l'Université Harvard. En décembre 2011, M. Nisenholtz a pris sa retraite auprès de la New York Times Company, où il travaillait depuis février 2005 à titre de vice-président principal, Exploitation numérique. Il était responsable du développement stratégique, de l'exploitation et de la gestion des médias numériques. De 1999 à 2005, M. Nisenholtz était chef de la direction de New York Times Digital. En juin 2001, M. Nisenholtz a fondé la Online Publishers Association (OPA), association industrielle représentant les intérêts d'éditeurs en ligne de qualité. M. Nisenholtz siège actuellement au conseil d'administration et au comité des ressources humaines et de rémunération de Postmedia Network Canada Corp. et préside son comité de surveillance du numérique. Il siège aussi au conseil d'Exelate, LLC et de Real Match, LLC. M. Nisenholtz est titulaire d'un baccalauréat en psychologie de l'Université de Pennsylvanie et d'une maîtrise en communications de la Annenberg School of Communication de l'Université de Pennsylvanie. M. Nisenholtz est membre du comité des ressources humaines et de rémunération.

Kalpna Raina est directrice générale de 252 Solutions, LLC, société d'experts-conseils. M^{me} Raina était auparavant au service de la Bank of New York (la « Banque ») de 1988 à 2006, dont elle était en dernier vice-présidente directrice. La clientèle de M^{me} Raina à la Banque se composait d'entreprises dans les domaines des médias et des télécommunications, des soins de santé, de la vente au détail, de l'hôtellerie et des loisirs. Pendant son mandat, elle a siégé à plusieurs comités de la Banque, notamment à son comité de crédit et de risque et à son comité de planification. M^{me} Raina siège actuellement au conseil d'administration de John Wiley & Sons Inc., fournisseur de contenus et de services numériques orientés contenus à une clientèle mondiale. Elle siège également au conseil du Information Services Group, société de premier plan dans le domaine des perspectives technologiques, de l'analyse du marché et du conseil. Elle a siégé auparavant au conseil d'administration, au comité d'audit et était présidente du comité de mise en candidature et de gouvernance d'entreprise de RealNetworks, Inc., et au conseil d'administration du World Policy Institute. M^{me} Raina est titulaire d'une maîtrise en littérature anglaise de l'Université McMaster et d'un diplôme de premier cycle et d'études supérieures de l'Université de Panjab, en Inde. M^{me} Raina est présidente du comité des ressources humaines et de rémunération.

Michael G. Sifton est associé directeur de Beringer Capital depuis septembre 2009. M. Sifton a passé sa carrière dans le secteur des médias, comptant plus de 20 ans d'expérience directe dans l'industrie des journaux canadiens. Avant de se joindre à Beringer Capital, il a été président et chef de la direction de Sun Média, le plus grand éditeur de journaux au Canada par pénétration de foyers et diffusion. En 2001, M. Sifton a dirigé la création d'Osprey Media Group, acquise ensuite par Sun Média en 2007. Avant de créer Osprey Media Group, M. Sifton était président de Hollinger Canadian Newspapers G.P. et président

et chef de la direction d'Armada Communications, société familiale. M. Sifton est l'ancien président du conseil de la Presse Canadienne et ancien administrateur de l'Association des journaux et de la Banque de données sur l'audience des quotidiens. M. Sifton est président du conseil des gouverneurs du Collège St. Andrew's, à Aurora (Ontario). M. Sifton est titulaire d'un baccalauréat en commerce (avec distinction) de l'Université Queen's. M. Sifton est membre du comité des ressources humaines et de rémunération.

Dirigeants

Le tableau suivant présente, pour chaque dirigeant actuel de la Société, son nom, sa province, son État et son pays de résidence, ses fonctions au sein de la Société et le nombre d'actions ordinaires, d'UAD, d'UAR ou d'ULR de la Société dont il avait la propriété véritable ou le contrôle, directement ou indirectement, en date du 31 décembre 2014.

Nom et province de résidence	Poste et principales fonctions	Nombre d'actions ordinaires en propriété véritable	Nombre d'UAD en propriété véritable	Nombre d'UAR en propriété véritable	Nombre d'ULR en propriété véritable
Caroline Andrews ⁽¹⁾ Ontario (Canada)	Vice-présidente et chef de l'édition	Néant	Néant	1 229	3 098
Véronique Bergeron Québec (Canada)	Vice-présidente, Ventes - Québec et Canada Atlantique	14	Néant	11 369	8 488
Julien Billot Québec (Canada)	Président et chef de la direction	Néant	14 196	13 384	39 867
Jamie Blundell Ontario (Canada)	Vice-président et chef de l'expérience client	29	Néant	5 293	6 306
André Boisvert ⁽²⁾ Québec (Canada)	Vice-président et chef de l'architecture	Néant	Néant	5 519	3 382
Douglas A. Clarke Ontario (Canada)	Premier vice-président et chef de l'exploitation	53	Néant	3 954	26 318
Nicolas Gaudreau Québec (Canada)	Premier vice-président et chef de la direction marketing	140	Néant	3 348	22 282
Jacky Hill Ontario (Canada)	Présidente, PJ Immobilier	17	Néant	Néant	Néant
Matthieu Houle ⁽³⁾ Québec (Canada)	Vice-président, Médias numériques	7	Néant	5 350	3 213
Jeff Knisley Colombie-Britannique (Canada)	Vice-président, Ventes – Région de l'Ouest	Néant	Néant	13 157	9 663
Marie-Josée Lapierre Québec (Canada)	Secrétaire Adjointe	10	Néant	3 587	1 449
Chris Long Ontario (Canada)	Vice-président, Ventes - Région centrale	Néant	Néant	14 952	10 981
Ginette Maillé Québec (Canada)	Première vice-présidente et chef de la direction financière	237	Néant	4 380	27 574

Nom et province de résidence	Poste et principales fonctions	Nombre d'actions ordinaires en propriété véritable	Nombre d'UAD en propriété véritable	Nombre d'UAR en propriété véritable	Nombre d'ULR en propriété véritable
Dany Paradis ⁽⁴⁾ Québec (Canada)	Vice-président et chef des ressources humaines	1 000	Néant	1 989	4 998
René Poirier Québec (Canada)	Premier vice-président et chef de l'information	Néant	Néant	3 346	22 282
Stephen Port Québec (Canada)	Vice-président et chef de la transformation	57	Néant	16 128	11 835
François D. Ramsay Québec (Canada)	Premier vice-président, Affaires corporatives et conseiller juridique principal	601	Néant	3 650	24 214
Franco Sciannamblo Québec (Canada)	Vice-président, contrôleur corporatif et chef de la comptabilité	Néant	Néant	2 555	3 044
Darby Sieben Ontario (Canada)	Président, Mediative	Néant	Néant	5 068	3 213
Pascal Thomas ⁽⁵⁾ Québec (Canada)	Vice-président et chef de la stratégie	Néant	Néant	Néant	Néant
Dominique Vallée Québec (Canada)	Vice-présidente, Ventes, Avantage et Acquisition	121	Néant	12 068	9 048
Pierre Van Gheluwe Québec (Canada)	Trésorier	Néant	Néant	11 038	7 959

(1) Caroline Andrews a été nommée vice-présidente et chef de l'édition le 2 juin 2014.

(2) André Boisvert a été nommé vice-président et chef de l'architecture le 7 mai 2014.

(3) Matthieu Houle a été nommé vice-président, Médias numériques le 7 mai 2014.

(4) Dany Paradis a été nommé vice-président et chef des ressources humaines le 16 juin 2014.

(5) Pascal Thomas a été nommé vice-président et chef de la stratégie le 9 décembre 2014.

Tous les dirigeants de la Société travaillent pour la Société ou des membres de son groupe depuis au moins cinq ans, à leurs postes actuels ou à d'autres postes de haute direction, sauf Nicolas Gaudreau qui, de 2008 à 2009, a été vice-président, directeur général de Nurun; Chris Long qui, de 2009 à 2010, a été cadre dirigeant de METCO Networks et de 2004 à 2009, vice-président, Ventes, Centre du Canada de MTS Allstream; René Poirier qui, de 2010 à 2011, a été vice-président principal, Technologie de Transcontinental Inc. et de 2004 à 2010, premier vice-président et directeur général de Tecsys; Pierre Van Gheluwe qui, de 2009 à 2011, a été administrateur, Financement immobilier de SITQ Inc. et, de 2008 à 2009, trésorier de Cadim, division de la Caisse de dépôt et placement du Québec; Véronique Bergeron qui, de 1997 à 2013, a occupé différents postes de direction au Service des ventes de PJ; Darby Sieben qui, de 2006 à 2013, a occupé différents postes de direction au Service du marketing; Franco Sciannamblo qui, de 2008 à 2012, a été vice-président, Affaires financières pour Bell marchés d'affaires et grossistes au sein de BCE Inc.; Jamie Blundell, qui, de janvier 2013 à novembre 2013, a été vice-président, Développement des affaires au sein de CarProof et, de 2006 à 2012, vice-président, Exploitation au sein de Société Trader; Caroline Andrews qui, de 1997 à 2014 a été vice-présidente et éditrice du Groupe TC Media; André Boisvert qui, de 2011 à 2012 a été vice-président, Architecture, Recherche et développement et Solutions de contenu à Transcontinental Interactive et, de 2005 à 2011, vice-président, Recherche et développement, et amélioration client de Tecsys; Matthieu Houle qui, de 2000 à 2014, a occupé divers postes aux responsabilités croissantes dans les services marketing,

développement des affaires et opérations de PJ; Dany Paradis qui, de 2008 à 2012 a été vice-président, Gestion du changement et chaîne d'approvisionnement de Fibrek puis conseiller indépendant de 2012 à 2013 et président par intérim de Supremex Inc. au cours de l'année 2014, et, enfin, Pascal Thomas qui, de 2010 à 2014, a été chef de la direction de Mappy, qui est partie du Groupe Solocal et, de 2011 à 2014, vice-président des nouveaux médias du Groupe Solocal.

Participations dans la Société

En date du 31 décembre 2014, les administrateurs et dirigeants de la Société, en tant que groupe, avaient la propriété véritable ou le contrôle, directement ou indirectement, de 2 536 actions ordinaires de la Société, ce qui représente environ 0,01 % des actions ordinaires de la Société en circulation.

Interdictions d'opérations, faillites, pénalités ou sanctions

À la connaissance de la Société : a) aucun administrateur ni aucun haut dirigeant de la Société n'est, à la date de la présente notice annuelle, ni n'a été, au cours des dix (10) années précédant la date de la présente notice annuelle, administrateur, chef de la direction ou chef des services financiers d'une société qui, pendant qu'il occupait cette fonction : (i) a fait l'objet d'une interdiction d'opération ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières en vigueur pendant plus de 30 jours consécutifs; (ii) a, après la cessation de ses fonctions, fait l'objet d'une interdiction d'opération d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières en vigueur pendant plus de 30 jours consécutifs en raison d'un événement survenu pendant qu'il exerçait cette fonction; b) aucun administrateur, aucun haut dirigeant de la Société ni aucun actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour avoir une incidence importante sur le contrôle de la Société n'est, à la date de la présente notice annuelle, ni n'a été, au cours des dix (10) années précédant la date de la présente notice annuelle, administrateur ou haut dirigeant d'une société qui, à l'époque où cette personne agissait à ce titre, ou dans l'année suivant le moment où elle a cessé d'agir à ce titre, a fait faillite, a fait une proposition concordataire en vertu d'une loi sur la faillite ou l'insolvabilité, a été poursuivie par ses créanciers, a conclu un concordat avec eux, a pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat avec eux ni ne s'est vue nommer un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite pour détenir ses biens; c) aucun administrateur, aucun haut dirigeant de la Société ni aucun actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour avoir une incidence importante sur le contrôle de la Société, au cours des dix (10) années précédant la date de la présente notice annuelle, n'a fait faillite, n'a fait de proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité ou n'a été poursuivi par ses créanciers, n'a conclu un concordat avec eux, n'a pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat avec eux ni ne s'est vu nommer un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite pour détenir ses biens, à l'exception de M^{me} Ginette Maillé, qui a été chef de la direction financière de Pages Jaunes Limitée et de MM. Craig Forman, David G. Leith et Martin Nisenholtz qui ont été administrateurs de Pages Jaunes pour diverses périodes immédiatement avant l'annonce de la restructuration du capital le 23 juillet 2012 et sa mise en œuvre le 20 décembre 2012.

Conflits d'intérêts

Aucun administrateur, haut dirigeant de Pages Jaunes ou autre initié de Pages Jaunes, ni aucune personne liée à ces personnes ou membre du même groupe qu'elles ne se trouvent en situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel important avec la Société ou une de ses filiales.

INFORMATION SUR LE COMITÉ D'AUDIT

Le texte qui suit est fourni conformément à l'Annexe 52-110A1 du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (le « Règlement 52-110 »).

Charte du comité d'audit

La charte du comité d'audit est jointe à l'annexe A de la présente notice annuelle.

Composition du comité d'audit

En date des présentes, le comité d'audit est composé de David A. Lazzarato (président), de David G. Leith et de Donald H. Morrison.

Formation et expérience pertinentes

Tous les membres du comité d'audit sont considérés comme « indépendants » et possèdent des compétences financières au sens du Règlement 52-110, c'est-à-dire qu'ils ont la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables dans l'ensemble à ceux des questions dont on peut raisonnablement penser qu'elles seront soulevées par les états financiers de la Société. Le conseil est d'avis que les membres du comité d'audit ont les connaissances et les compétences nécessaires à la supervision des contrôles et procédures de communication de l'information financière, des systèmes comptables et des contrôles internes sur l'information financière de la Société. Le tableau qui suit présente l'expérience des membres du comité d'audit.

Membre du comité	Compétences financières	Expérience formatrice
David A. Lazzarato, FCA, IAS.A	Oui	M. Lazzarato a acquis une grande expérience en comptabilité, en financement d'entreprises et en fusions et acquisitions grâce à son rôle de premier vice-président, Finances, de Bell Canada, chef de la direction de Craig Wireless Systemes Ltd., chef des finances de Communications Alliance Atlantis Inc., chef des activités de l'entreprise de MTS Allstream Inc., premier vice-président et chef des finances d'Allstream (auparavant AT&T Canada), premier vice-président et chef des finances de Radiocommunication BCE Mobile Inc., vice-président et contrôleur de BCE Inc. et premier vice-président, Finances et administration de CAE Electronique Ltée. M. Lazzarato est Fellow de l'Ordre des comptables agréés et titulaire d'un baccalauréat en commerce. Il a terminé le programme de formation continue de l'Institut des administrateurs de sociétés qui comporte un module sur le contrôle de la stratégie, des risques et de la communication de l'information concernant les finances.
David G. Leith	Oui	M. Leith a acquis plus de 25 ans d'expérience en financement par capitaux propres et par emprunts, en financement public et en fusions et acquisitions auprès de Marchés mondiaux CIBC et des sociétés qu'elle a remplacées. Derniers postes occupés : vice-président du conseil de Marchés mondiaux CIBC et directeur général et chef des activités de Services bancaires d'investissement, de Services financiers aux entreprises et de Services de banque d'affaires de Marchés mondiaux CIBC. Ayant travaillé dans les secteurs des services bancaires d'investissement, des marchés financiers et des services de banque d'affaires, M. Leith a acquis une vaste expérience de l'évaluation et de l'analyse d'états financiers. En tant que président du conseil de Manitoba Telecom Services Inc., il est membre d'office de tous ses comités, y compris le comité d'audit, dont il a été membre avant d'être nommé président. Il siège au comité d'audit de la Compagnie de la Baie d'Hudson et il a également été fiduciaire et membre du comité d'investissement de TransGlobe Apartment Real Estate Investment Trust.

Membre du comité	Compétences financières	Expérience formatrice
Donald H. Morrison	Oui	M. Morrison a été, de 2000 à 2011, chef de l'exploitation de Blackberry où il participait à l'analyse et à l'évaluation des états financiers trimestriels. Auparavant, il a occupé un certain nombre de postes de direction au Canada, en Europe et aux États-Unis. Avant de se joindre à Blackberry, M. Morrison a occupé un certain nombre de postes de direction au sein d'AT&T et de Bell Canada. M. Morrison siège également au comité d'audit de la Fondation Mastercard. Il est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Toronto et a aussi participé au programme pour cadres de la Darden Business School à l'Université de Virginie, qui comportait un module sur la mise au point de stratégies sur les finances, les budgets d'investissement et l'exploitation.

En plus de leur expérience générale en affaires décrite ci-dessus, la formation et l'expérience pertinentes des membres du comité sont présentées dans les notices biographiques des administrateurs. Voir « Administrateurs et dirigeants de Pages Jaunes — Administrateurs — Notices biographiques ».

Encadrement du comité d'audit

Depuis le début de l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2014, aucune recommandation du comité d'audit visant la nomination ou la rémunération d'un auditeur externe n'a été refusée par le conseil d'administration de la Société.

Principal auditeur

Au cours des exercices 2012, 2013 et 2014, la Société a retenu les services de Deloitte s.r.l. (« Deloitte ») à titre de principal auditeur.

Politiques d'approbation

Le comité d'audit de Pages Jaunes a adopté une politique visant les services non liés à l'audit exécutés par Deloitte. Deloitte fournit des services d'audit à Pages Jaunes et est également autorisé à fournir des services précis afférents à l'audit et des services liés à la fiscalité. Par ailleurs, Deloitte peut fournir d'autres services, sous réserve, toutefois, de leur autorisation préalable par le président du comité d'audit et de la confirmation de son mandat par le comité d'audit lors de l'assemblée suivante. Cette politique interdit à Deloitte de fournir certains services, de manière à maintenir l'indépendance du cabinet.

Honoraires de l'auditeur externe

Le tableau suivant présente les honoraires approximatifs versés à Deloitte pour les catégories de services indiqués, pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013 :

Catégories d'honoraires	2014 (\$)	2013 (\$)
Honoraires d'audit	869 000	1 081 000
Honoraires pour services liés à l'audit	101 000	168 000
Honoraires pour services fiscaux	165 000	422 000
Autres honoraires	65 000	-
TOTAL	1 200 000	1 671 000

Honoraires d'audit. Ce sont les honoraires versés pour l'audit des états financiers consolidés annuels de la Société et l'examen de ses états financiers trimestriels. Il s'agit aussi des honoraires pour les services

qu'un auditeur indépendant fournit habituellement relativement aux obligations prévues par la loi, aux documents à déposer auprès des autorités de réglementation et aux missions semblables exécutées au cours de l'exercice, comme les lettres d'accord, les consentements et l'aide à l'examen de documents déposés auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières.

Honoraires pour services liés à l'audit. Les honoraires pour services liés à l'audit ont été versés en contrepartie de services rendus par Deloitte qui ne sont pas compris dans les honoraires d'audit susmentionnés. Ces honoraires sont liés à des services non exigés par la loi. Ces services comprenaient essentiellement des services-conseils à l'égard des normes d'information comptable et financière, des audits de régime de retraite des employés et d'autres mandats spéciaux approuvés par le comité d'audit.

Honoraires pour services fiscaux. Ces honoraires sont attribuables à deux catégories de services : la conformité fiscale d'une part, la planification et les conseils fiscaux d'autre part. Ils comprennent l'examen des déclarations de revenus, les services d'aide pour les audits fiscaux, la structure du capital, les opérations d'entreprise et d'autres mandats spéciaux approuvés par le comité d'audit.

Autres honoraires. Ces honoraires sont liés aux services-conseils.

Le comité d'audit a établi que les services non liés à l'audit que fournit Deloitte ne nuisent pas à l'indépendance de ce cabinet en tant qu'auditeur.

INTÉRÊTS DES EXPERTS

Deloitte est l'auditeur indépendant de la Société. La Société a été avisée qu'en date des présentes, les membres de Deloitte sont indépendants, conformément aux règles du code de déontologie de l'Ordre des comptables agréés du Québec.

MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

À la connaissance de la Société, aucun de ses administrateurs ou hauts dirigeants ni aucune personne qui a des liens avec eux ou qui fait partie de leur groupe n'a ou n'a eu d'intérêt important, direct ou indirect, dans toute opération conclue au cours des trois derniers exercices ou de l'exercice courant qui a eu ou aura une incidence importante sur la Société ou ses filiales.

CONTRATS IMPORTANTS

À l'exception des contrats conclus dans le cours normal des affaires, les contrats importants conclus par Pages Jaunes, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, ou encore en vigueur, sont les suivants :

- l'acte relatif aux bons de souscription intervenu le 20 décembre 2012 entre la Société et la Compagnie Trust CIBC Mellon dans le cadre de la restructuration du capital, prévoyant l'émission de 2 995 506 bons de souscription pouvant être exercés au prix de 28,16 \$ le bon de souscription en tout temps jusqu'au 20 décembre 2022 au plus tard (voir « Structure du capital — Description des bons de souscription »);
- l'acte de fiducie intervenu le 20 décembre 2012 entre PJ, la Société, PJ Immobilier, YPG (USA) Holdings, Inc., Pages Jaunes Solutions numériques et médias, LLC, Compagnie Trust BNY Canada et Bank of New York Mellon dans le cadre de la restructuration du capital, prévoyant l'émission de débentures échangeables (voir « Structure du capital — Description des débentures échangeables »);
- l'acte de fiducie intervenu le 20 décembre 2012 entre PJ, la Société, PJ Immobilier, YPG (USA) Holdings, Inc., Pages Jaunes Solutions numériques et médias, LLC, Compagnie Trust BNY Canada, Bank of New York Mellon et les cautions dans le cadre de la

restructuration du capital, prévoyant l'émission de billets garantis de premier rang (voir « Structure du capital — Description des billets garantis de premier rang »);

- la convention d'échange intervenue dans le cadre de la restructuration du capital le 20 décembre 2012 entre la Société, PJ et Compagnie Trust BNY Canada prévoyant, notamment, l'émission d'actions ordinaires du capital de la Société à l'échange des débetures échangeables conformément aux conditions de l'acte relatif aux débetures échangeables.

On peut trouver des exemplaires de tous les contrats importants susmentionnés sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

On peut trouver des renseignements supplémentaires relatifs à Pages Jaunes sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

D'autres renseignements, concernant notamment la rémunération des administrateurs et des dirigeants et les prêts qui leur ont été consentis, les principaux porteurs des titres de Pages Jaunes et les titres autorisés à être émis aux termes de régimes d'actionariat figurent dans la circulaire de sollicitation de procurations de la Société visant sa plus récente assemblée annuelle des actionnaires de Pages Jaunes. On peut également trouver d'autres renseignements dans les états financiers consolidés et dans le rapport de gestion de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Pages Jaunes fournira les documents suivants à toute personne physique ou morale qui en fera la demande auprès du secrétaire de la Société, 16, Place du Commerce, Île-des-Sœurs, Verdun (Québec), H3E 2A5 :

- a) lorsque la Société procède au placement de ses titres par voie de prospectus simplifié ou qu'elle dépose un prospectus simplifié provisoire en vue du placement de ses titres :
 - i. un exemplaire de sa plus récente notice annuelle, de même qu'un exemplaire de tout document, ou des pages pertinentes de tout document, intégrés par renvoi aux présentes;
 - ii. un exemplaire de ses états financiers consolidés pour le plus récent exercice terminé pour lequel des états financiers ont été déposés, de même qu'un rapport des auditeurs s'y rapportant, et un exemplaire de tous les états financiers intermédiaires consolidés de la Société pour toute période postérieure à son plus récent exercice terminé;
 - iii. un exemplaire de la circulaire de sollicitation de procurations de la Société relative à sa plus récente assemblée annuelle des actionnaires où ont été élus des administrateurs ou un exemplaire de tout document déposé annuellement qui tient lieu de circulaire de sollicitation de procurations, au besoin;
 - iv. un exemplaire de tout autre document intégré par renvoi au prospectus simplifié provisoire ou au prospectus simplifié et que le Fonds n'est pas tenu de fournir aux termes des alinéas (i) à (iv) ci-dessus;
- b) à tout autre moment, la Société fournira à toute personne physique ou morale un exemplaire de tout autre document auquel il est fait renvoi aux alinéas a)(i), (ii) et (iii) ci-dessus, étant entendu que la Société peut exiger le paiement de frais raisonnables si la demande provient d'une personne physique ou morale qui n'est pas un porteur de titres de la Société.

ANNEXE A

RÈGLES du COMITÉ D'AUDIT (le « comité »)

du CONSEIL D'ADMINISTRATION de PAGES JAUNES LIMITÉE

AUTORITÉ

La responsabilité principale de la communication de l'information financière et des contrôles et procédures de communication de l'information, des systèmes comptables et des contrôles internes à l'égard de l'information financière de Pages Jaunes Limitée (la « Société ») incombe à la haute direction et est surveillée par le conseil d'administration (le « conseil »). Le comité est un comité permanent du conseil établi en vue d'aider ce dernier à exercer ses responsabilités à cet égard.

Le comité a libre accès au personnel, aux documents et aux auditeurs externes de la Société. Il disposera de toutes les ressources nécessaires à l'exercice de ses responsabilités. Dans l'exécution de son mandat, le comité étudiera, analysera et autorisera les activités de la Société comme il le jugera nécessaire. Pour l'aider dans l'exécution de ses fonctions, le comité peut retenir les services de conseillers externes aux frais de la Société. Il fixe et fait verser la rémunération de ces conseillers.

Aucune disposition des présentes règles n'ont pour objet d'augmenter la norme de responsabilité applicable à un administrateur de la Société ou à un membre du comité en vertu de la loi et des règlements. Malgré son mandat précis, le comité n'est pas obligé d'agir à titre d'auditeur, d'effectuer des audits, ni de déterminer si les états financiers de la Société sont complets et exacts.

Les membres du comité sont fondés à se fier, sauf indication contraire : (i) à l'intégrité des personnes et organismes qui leur fournissent des renseignements, (ii) à l'exactitude et à l'exhaustivité des renseignements fournis et (iii) aux déclarations de la direction quant aux services non liés à l'audit fournis à la Société par les auditeurs externes. Les responsabilités de surveillance du comité ne sont pas établies pour que soit déterminé de manière indépendante (i) que la direction a appliqué des principes appropriés en matière de comptabilité et de communication de l'information financière ou qu'elle a employé une procédure ou des mécanismes de contrôle interne appropriés ou (ii) que les états financiers de la Société ont été préparés conformément Normes internationales d'information financière et, s'il y a lieu, que les audits ont été effectués conformément aux normes comptables canadiennes généralement reconnues.

STRUCTURE

1. Le comité est composé, comme l'exige le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*, dans sa version éventuellement modifiée ou remplacée (le « **Règlement 52-110** »), de trois administrateurs de la Société, qui sont tous (sauf dans la mesure permise par le Règlement 52-110) indépendants au sens de ce Règlement. Un membre du comité est destitué automatiquement s'il cesse d'être un administrateur indépendant.
2. Chaque membre (sauf dans la mesure permise par le Règlement 52-110) doit avoir des compétences financières (définies dans le Règlement 52-110 comme la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de la Société).

3. Aucun membre du comité ne peut siéger au comité d'audit de plus de trois sociétés ouvertes, y compris la Société, sauf si le conseil détermine que ces mandats simultanés ne nuisent pas à la capacité du membre de siéger de façon efficace au comité.
4. Aucun membre du comité n'est payé à titre personnel pour siéger au comité. Chacun touche uniquement une rémunération en qualité d'administrateur de la Société, notamment une rémunération raisonnable en qualité de membre du comité et les avantages habituels que reçoivent les autres administrateurs en cette qualité.
5. Le président du comité (le « président ») et les membres du comité sont nommés et sont destitués par voie de résolution du conseil, lequel tient compte des recommandations du comité de gouvernance d'entreprise et de nomination. Ils demeurent en poste à compter de leur nomination jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires suivante ou jusqu'à la nomination de leur successeur. Le président doit être choisi parmi les membres du comité. Si le président du conseil remplit les autres critères d'admissibilité des présentes règles, il devient membre d'office du comité. Le secrétaire de la Société est le secrétaire du comité. Les membres du comité peuvent être reconduits dans leurs fonctions à la fin de leurs mandats.
6. Toute vacance au comité est pourvue par voie de résolution du conseil, lequel tient compte de la recommandation du comité de gouvernance d'entreprise et de nomination, conformément aux conditions de son mandat.
7. Le président assume les responsabilités suivantes :
 - 7.1. présider les réunions du comité;
 - 7.2. s'assurer que le comité est efficace et que ses membres travaillent en équipe de façon efficace et productive;
 - 7.3. s'assurer que le comité dispose du soutien administratif nécessaire pour effectuer son travail et remplir ses fonctions;
 - 7.4. assurer la liaison entre le comité et le conseil.
8. En cas d'incapacité d'agir du président ou du secrétaire du comité, selon le cas, le comité choisit un remplaçant parmi ses membres, qui agira à titre de président ou de secrétaire, selon le cas, uniquement à cette réunion.
9. Le comité se réunit au moins une fois chaque trimestre ou plus souvent au besoin. Tout membre du comité, son président, le chef de la direction ou le chef de la direction financière de la Société peut convoquer une réunion. Les réunions peuvent être tenues au téléphone ou par tout moyen de communication qui permet aux participants de communiquer entre eux de façon simultanée.
10. Lors de chaque réunion trimestrielle, le comité rencontre au besoin (i) la direction, (ii) l'auditeur interne, (iii) les auditeurs externes et (iv) tout autre employé interne ou conseiller externe dans le cadre de séances à huis clos distinctes. Lors de toute autre réunion, le comité tient une séance à huis clos.
11. Les dirigeants peuvent assister aux réunions du comité sur invitation afin de collaborer à la discussion et à l'examen des questions à l'étude par le comité.
12. Le quorum est atteint aux réunions du comité si deux membres sont présents. Les décisions et les recommandations du comité doivent être approuvées à la majorité des voix exprimées par les

membres présents à la réunion. Chaque membre, y compris le président du conseil, a droit à une seule voix. Le président ou le président du conseil n'a pas de voix prépondérante.

13. Les dispositions des statuts constitutifs et des règlements administratifs de la Société qui réglementent la procédure et les réunions régissent les réunions du comité.
14. Le président approuve l'ordre du jour des réunions et veille à la préparation adéquate et à l'envoi des documents nécessaires aux membres du comité assez à l'avance pour leur permettre de les étudier avant la réunion.
15. Le procès-verbal des réunions du comité d'audit rend compte avec précision des discussions et décisions importantes du comité, notamment des recommandations que le comité doit présenter au conseil. Il est distribué aux membres du comité, aux administrateurs, au chef de la direction, au chef de la direction financière et aux auditeurs externes de la Société.

RESPONSABILITÉS

Le comité exerce les fonctions énoncées dans les présentes règles ainsi que les autres fonctions nécessaires ou appropriées aux termes des lois et des règles boursières applicables, ou que le conseil lui délègue de temps à autre.

Information financière annuelle

1. Examiner les états financiers annuels audités consolidés de la Société et les notes qui les accompagnent ainsi que le rapport des auditeurs externes, le rapport de gestion et le communiqué qui les concernent avant qu'ils soient rendus publics. Recommander leur approbation au conseil, après avoir consulté la direction et les auditeurs externes et s'être renseigné sur des questions comme la sélection des conventions comptables, les choix comptables importants, les comptes de régularisation et les estimations. Le comité demande à la direction de confirmer que ces états financiers ou cette information financière, ainsi que l'information financière figurant dans les documents annuels déposés par la Société, présentent à tous égards importants une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la Société à la date pertinente pour les périodes visées.
2. Examiner avec la direction et les auditeurs externes les conventions comptables, les changements proposés à celles-ci ainsi que les changements importants proposés aux politiques ou aux règlements en matière de valeurs mobilières, notamment en ce qui a trait aux méthodes et conventions comptables cruciales, aux autres manières de traiter l'information financière qui ont été discutées avec la direction, aux conséquences de leur utilisation, aux préférences des auditeurs externes et à toute autre communication importante avec la direction à ces égards. Étudier la communication et l'incidence des éventualités et le caractère raisonnable des provisions, réserves et estimations qui pourraient avoir une incidence importante sur la communication de l'information financière.
3. Examiner la planification et les résultats de l'audit mené par les auditeurs externes, notamment :
 - 3.1 la lettre de mission des auditeurs;
 - 3.2 la portée de l'audit, y compris quant à l'importance relative, aux rapports d'audit requis, aux risques de mission, aux échéanciers et aux dates limites;
 - 3.3 la lettre des recommandations adressée à la direction après la mission, le cas échéant, et la réponse de la direction à cette lettre;
 - 3.4 la forme du rapport d'audit.

États financiers intermédiaires

À l'occasion des réunions ordinaires du conseil, les responsabilités suivantes incombent au comité d'audit :

1. Examiner les états financiers trimestriels consolidés, les notes qui les accompagnent, le rapport de gestion et les communiqués de presse connexes de la Société avant qu'ils soient rendus publics. Recommander leur approbation au conseil, après s'être renseigné à propos de la préparation de ces états auprès de la direction et des auditeurs externes. Le comité demande à la direction de confirmer que ces états financiers ou cette information financière, ainsi que l'information financière figurant dans les documents intermédiaires déposés par la Société, présentent à tous égards importants une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la Société à la date pertinente pour les périodes visées.
2. Examiner le choix des nouvelles conventions comptables et les décisions importantes en comptabilité qui surviennent au cours du trimestre.

Auditeurs externes

1. Approuver les services d'audit fournis par les auditeurs externes embauchés pour dresser un rapport d'audit ou un document connexe.
2. Le comité a le pouvoir de communiquer directement avec les auditeurs externes.
3. Surveiller directement le travail des auditeurs externes et discuter avec eux de la qualité, et non seulement du caractère acceptable, des conventions comptables de la Société, y compris (i) toutes les méthodes et conventions comptables cruciales utilisées; (ii) les autres manières de traiter l'information financière qui ont été discutées avec la direction, les conséquences de leur utilisation, les préférences des auditeurs externes ainsi que (iii) toute autre communication écrite importante entre la Société et les auditeurs externes (y compris en ce qui concerne les différends entre les auditeurs externes et la direction concernant la communication de l'information financière et le règlement de ces différends).
4. Recommander les auditeurs qui seront nommés par la Société et examiner leurs compétences, leur rendement et leur indépendance.
5. Dresser la liste des services non liés à l'audit que les auditeurs externes peuvent fournir et la liste des services non liés à l'audit qu'il est interdit aux auditeurs externes de rendre. Tous les services non liés à l'audit doivent être approuvés préalablement par le comité ou, lorsqu'il n'est pas possible ou pratique de le faire, par le président du comité, et les mandats confiés sont confirmés par le comité à sa réunion régulière suivante.
6. Approuver le mode et le montant de la rémunération des auditeurs externes. En faire la recommandation au conseil.
7. S'assurer que les auditeurs externes aient toujours à rendre compte directement au comité et au conseil.
8. Examiner, au moins une fois par année, les compétences, le rendement et l'indépendance des auditeurs externes. Pour ce faire, le comité devrait procéder comme suit :
 - 8.1 obtenir et examiner (sous réserve des questions de confidentialité) un rapport des auditeurs externes de la Société décrivant : (i) les mécanismes internes de contrôle de la qualité

- employés par les auditeurs externes; (ii) les questions importantes soulevées lors du dernier examen interne des mécanismes de contrôle de la qualité des auditeurs externes ou du dernier examen des auditeurs externes réalisé par des pairs, ou soulevées par une enquête des autorités gouvernementales ou d'un ordre professionnel au cours des cinq années antérieures à propos d'un audit indépendant mené par les auditeurs externes, et toutes les mesures prises pour régler ces questions; (iii) les renseignements permettant d'évaluer l'indépendance des auditeurs et tous les liens entre l'auditeur externe et la direction ou les employés de la Société;
- 8.2 s'assurer que l'associé responsable de la mission d'audit change conformément aux règles de pratique et aux autres exigences qui s'appliquent aux auditeurs externes;
 - 8.3 confirmer auprès de tout auditeur externe indépendant dont les services ont été retenus pour un exercice donné que l'associé responsable de l'exécution ou de la coordination de la mission d'audit (à qui incombe principalement la responsabilité de l'audit) ou que l'associé responsable de l'examen de l'audit n'a pas audité la Société pendant une période couvrant plus de sept ans au total, ou si tel est le cas, que ce rôle n'a pas été repris ou pris en charge avant que cinq ans additionnels ne se soient écoulés.
9. Établir des politiques d'embauche claires concernant les associés, employés et anciens associés et employés des auditeurs externes de la Société et les passer en revue. Aucun cabinet d'experts-comptables ne peut fournir de services d'audit à la Société si le chef de la direction, chef de la direction financière, chef de la comptabilité, contrôleur ou dirigeant occupant un poste équivalent était employé par ce cabinet et a participé à l'audit de la Société au cours de l'année précédant le début de l'audit en cours.
 10. Examiner avec les auditeurs externes les problèmes ou difficultés d'audit et les mesures prises par la direction à cet égard. Résoudre tout différend entre la direction et les auditeurs externes quant à la communication de l'information financière.

Autres données financières publiques

1. Examiner les données financières contenues dans la notice annuelle, le rapport annuel, la circulaire de sollicitation de procurations de la direction, les prospectus, les communiqués de presse et autres documents comprenant des données financières semblables et recommander leur approbation au conseil avant leur communication au public ou leur dépôt auprès des autorités en valeurs mobilières canadiennes ou autres autorités en valeurs mobilières compétentes.
2. S'assurer de la validité des mécanismes visant à garantir la fiabilité des autres documents publics d'information comprenant des données financières auditées et non auditées en consultant la direction à ce sujet.
3. Mettre en place les procédures pertinentes aux fins de l'examen des données financières rendues publiques par la Société, tirées ou dérivées des états financiers, et évaluer périodiquement la pertinence de ces procédures.

Systèmes d'information de gestion et contrôles internes

1. Examiner, surveiller et évaluer la fiabilité, la qualité et l'intégrité des systèmes d'information de gestion et des contrôles internes de la Société, en consultant la direction et en prenant connaissance des rapports de la direction, des auditeurs internes et auditeurs externes à ce sujet.

2. Examiner les procédures relatives aux attestations périodiques par le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société concernant les communications financières, l'existence d'irrégularités importantes sur le plan de la conception ou de l'exécution des contrôles internes qui pourraient avoir des incidences défavorables sur l'inscription, le traitement, le résumé et la communication des données financières, ainsi que les changements importants aux contrôles internes ou au contexte dans lequel ces contrôles ont lieu, notamment la correction d'irrégularités et de faiblesses importantes.
3. Demander l'exécution d'une mission précise ou d'un examen particulier (p. ex. concernant le respect des politiques en matière de conflits d'intérêts).
4. Examiner au besoin l'incidence d'une intervention réglementaire ou comptable, ou de toute autre opération, qui pourrait avoir un effet ou par ailleurs une incidence importante sur la structure financière ou organisationnelle de la Société, notamment les éléments hors bilan.
5. Examiner toute lacune dans les mécanismes de contrôle révélée par les auditeurs externes et les mesures prises par la direction à ce sujet.
6. Examiner au moins une fois par année les politiques d'évaluation et de gestion des risques de la Société, notamment les politiques de couverture par la réalisation d'opérations sur dérivés, et veiller à ce que des mesures raisonnables soient prévues afin d'en assurer la surveillance.
7. Établir une procédure pour la réception, la conservation et le traitement des plaintes ou communications de préoccupations reçues par la Société concernant des questions de comptabilité, de contrôles comptables internes ou d'audit qui assure notamment la confidentialité et l'anonymat des dénonciations d'employés préoccupés par des pratiques de comptabilité ou d'audit douteuses.

Auditeur interne

1. Examiner et approuver la nomination de l'auditeur interne, protéger et promouvoir son indépendance.
2. Superviser de façon générale les fonctions, les responsabilités et le rendement de l'auditeur interne.
3. Examiner et approuver le budget, la rémunération et les ressources de l'auditeur interne.
4. Examiner les rapports rédigés par l'auditeur interne ainsi que le plan d'audit interne.
5. Examiner les recommandations importantes pertinentes que l'auditeur interne présente dans ses rapports au comité, en discuter avec la direction et recevoir les rapports de suivi portant sur les mesures prises relativement aux recommandations.
6. Le comité a le pouvoir de communiquer directement avec l'auditeur interne.

Rapports de conformité

1. Faire rapport au moins une fois par année au conseil à l'égard de la supervision des questions suivantes et de la réception de certificats émanant de la direction qui en confirment le respect :
 - 1.1. les clauses restrictives des contrats de prêts;

- 1.2. les retenues, déductions et paiements prescrits;
- 1.3. les normes d'éthique commerciale;
- 1.4. les lois, règles et règlements de toutes les commissions en valeurs mobilières canadiennes ou autres autorités de réglementation semblables, ainsi que les lois, règles et règlements régissant les bourses où les titres de la Société sont cotés ou émanant de ces bourses;
- 1.5. les lois et règlements régissant l'exploitation de la Société.

Questions relatives aux retraites

1. Surveiller l'administration et le fonctionnement général des régimes de retraite de Groupe Pages Jaunes Corp. (le « régime de retraite ») et du fonds connexe (le « Fonds ») pour le compte du conseil d'administration de Groupe Pages Jaunes Corp. (le « conseil de GPJ »), compte tenu des recommandations du comité de retraite, selon le cas.
2. Nommer les membres d'un comité de gestion (le « comité de retraite ») et déléguer à ce comité toutes les responsabilités qui, de l'avis du comité, touchent des questions de fonctionnement et concernent l'administration et l'investissement du régime de retraite et du Fonds, y compris l'autorité sur les questions de fonctionnement visées par les contrats se rattachant au régime de retraite et au Fonds.
3. Examiner les modifications apportées au régime de retraite et présenter des observations ou faire des recommandations au conseil de GPJ.
4. Examiner annuellement les objectifs de financement du régime de retraite et présenter des observations ou faire des recommandations au conseil de GPJ.
5. Examiner les évaluations actuarielles dressées par l'actuaire relativement au régime de retraite et au Fonds et présenter des observations ou faire des recommandations au conseil de GPJ.
6. Examiner les rapports du comité de retraite, y compris ceux concernant l'administration quotidienne du régime de retraite et du Fonds, les procédures de supervision et de surveillance connexes (le « système de contrôle ») et l'investissement du Fonds, et présenter des observations ou faire des recommandations au conseil de GPJ.
7. Au moins chaque année, examiner la liste des politiques et procédures de placement (la « politique de placement ») du Fonds et présenter des observations ou faire des recommandations au conseil de GPJ.
8. Examiner tous les états financiers du Fonds et faire des recommandations au conseil de GPJ à cet égard.
9. Examiner la structure de gouvernance du régime de retraite et du Fonds et présenter des observations ou faire des recommandations au conseil de GPJ.
10. Commenter ou recommander la nomination (y compris sa durée et les changements qui y sont apportés) ou la destitution d'une personne qui fournit des services relatifs au régime de retraite et au Fonds, notamment des agents d'administration des prestations, des agents de financement, l'actuaire, l'auditeur du Fonds, des gestionnaires de placement (y compris un changement à la

répartition de l'actif géré par chacun de ces gestionnaires de placement) et tous les autres conseillers.

11. De façon périodique, selon ce que détermine le comité, obtenir du comité de retraite l'assurance (i) que le régime de retraite et le Fonds sont administrés et investis conformément au libellé du régime de retraite, aux arrangements contractuels applicables, à la politique de placement applicable et aux lois applicables ; et (ii) qu'on adhère au système de contrôle et qu'aucune violation importante n'a été constatée.
12. Faire rapport au conseil de GPJ, au moins trimestriellement, à l'égard de l'administration du régime de retraite et du Fonds et des activités du comité de retraite et du comité relatives au régime de retraite et au Fonds.

Autres responsabilités

1. Examiner le caractère adéquat de la couverture d'assurance.
2. Examiner le caractère adéquat du financement de la Société, y compris les conditions et modalités.
3. Superviser toute enquête sur les fraudes, les actes illégaux ou les conflits d'intérêts et le mécanisme de déclaration de problèmes prévu aux termes de la politique sur la déclaration de problèmes.
4. Discuter avec les conseillers juridiques de la Société de l'état des litiges en instance ou imminents, des réclamations ou d'autres éventualités et du caractère adéquat de l'information communiquée à cet égard.
5. Examiner tous les documents relatifs aux opérations entre parties liées.
6. Préparer et examiner les documents d'information concernant le comité éventuellement exigés par le Règlement 52-110.

Rapports

1. Après chaque réunion, faire rapport au conseil, par l'entremise du président, des discussions et décisions importantes du comité et indiquer si les résolutions ont été approuvées à l'unanimité ou non. À cet égard, le procès-verbal des réunions du comité est distribué aux autres membres du conseil et mis à leur disposition.
2. Examiner et évaluer chaque année le mandat du comité et recommander d'éventuels changements au conseil. Le comité s'assure que des mécanismes sont en place afin d'évaluer chaque année son rendement et son efficacité conformément au processus élaboré par le comité de gouvernance d'entreprise et de nomination et approuvé par le conseil.

Dernière révision : le 12 novembre 2014